



CITÉ NOUVELLE BOUGUENNAIS

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Prix 3 F. N°28

AVRIL 1978

BOURSE aux VETEMENTS

La Commission des Affaires Sociales a décidé, au cours de la réunion du 11 Avril, d'organiser une BOURSE AUX VETEMENTS.

Ce service existe dans de nombreuses communes à la satisfaction de beaucoup de familles. Il est souvent organisé par diverses associations. Il nous a paru opportun de lancer cette opération sous l'égide de la Municipalité.

Le but : avant tout, lutter contre le gaspillage !

En effet, dans la plupart des familles, les vêtements des enfants deviennent trop petits avant d'être usés. Certaines familles s'arrangent entre elles pour se passer les vêtements trop petits, mais beaucoup d'autres n'ont pas cette possibilité et ne savent qu'en faire !

Il n'est évidemment pas question d'utiliser cette Bourse aux Vêtements pour se débarrasser de vêtements démodés ou usagés en essayant d'en tirer profit. Ils seront refusés !

Les prix pratiqués généralement sont suffisamment modiques pour dissuader les personnes qui voudraient en tirer bénéfice mais permettent aux acheteurs de se sentir suffisamment à l'aise : ils viennent faire un achat !

A titre indicatif, voici quelques prix pratiqués :
pulls : de 5 à 15 F - jupes : de 8 à 25 F - pantalons
enfants : de 5 à 15 F - robes enfants : de 5 à 20 F.

Cette Bourse aux Vêtements fonctionnera sur 3 jours :

Vendredi 19 MAI : de 9 H à 12 H et de 16 H à 18 H

réception des vêtements

(propres, en bon état, boutons au complet, fermeture éclair en état)

Samedi 20 MAI : de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

vente

Mardi 23 MAI : de 14 H à 19 H (impérativement)

RECUPERATION DU MONTANT DES VENTES OU DES INVENDUS

Le tout se passera Rue de Venise - salle n° 6.

Ce genre de service nécessite une équipe assez étoffée pendant quelques jours. Nous faisons appel aux personnes qui accepteraient de venir nous donner un coup de main. Se faire inscrire à la Mairie, près de l'Adjointe aux Affaires Sociales.

Une espérance trahie ne doit pas tuer tout espoir

Il arrive souvent sur les stades que l'équipe vainqueur, en fin de match, doive plus son succès aux fautes de l'adversaire qu'à la qualité de son propre jeu et de ses joueurs. C'est ce qui vient de se passer pour les élections législatives. La droite n'est pas pour grand-chose dans ce succès qui l'a laissée étonnée. C'est bien la gauche qui lui a donné sa courte victoire. Très courte d'ailleurs, si l'on considère, non point les sièges obtenus, mais les suffrages de part et d'autre rassemblés. En effet, le score final s'établit à 49,5 contre 50,5. Tandis que pour le second tour, la différence est à peine de 380 000 voix pour 89 sièges de majorité.

La gauche a fait ce qu'il fallait pour ce résultat. Le mode de scrutin et le découpage des circonscriptions ont fait le reste.

Contrairement aux commentaires répandus, ce n'est pas l'alliance autour du Programme Commun qui est responsable de l'échec. Une preuve supplémentaire en est donnée par le sondage publié par l'Express, d'où il ressort que la majorité des Français souhaite voir appliquer les principales réformes sociales proposées par la gauche. Certes, la majorité sortante et reconduite a joué comme d'habitude la peur, et ce vieux truc qu'on croyait pourtant bien usé a, une fois de plus, marché. Au point qu'on a fait donner toutes les réserves. Les abstentionnistes de tradition sont sortis des musées, des châteaux et des armoires. On pouvait penser qu'ils avaient été en totalité mobilisés dès le 12 Mars, mais il en restait encore qui, dans plusieurs cas, ont fait la décision au second tour (1). Malgré cela, malgré la complicité de la télévision et des radios, malgré les interventions hors-la-loi du Président et du Premier Ministre, malgré une campagne de dénigrement, d'intimidation et de mensonge, malgré le milliard du patronat, les forces conservatrices n'ont pas réussi à faire mieux qu'aux présidentielles de 1974. Alors que pourtant, à ce moment-là, la gauche était unie. Ce n'est pas l'union des socialistes et des communistes qui a été sanctionnée par le suffrage universel. C'est leur désunion. C'est une leçon pour l'avenir.

Sur le plan municipal, au moins, on doit reconnaître que l'union de la gauche est une réalité. Après un débat fructueux auquel la population a pu participer, le conseil municipal a voté le budget à l'unanimité en augmentation de 12 % seulement sur celui de 1977, ce qui se traduira sur les feuilles d'impôt en Octobre prochain par un accroissement de 10 %, à peine supérieur à celui du coût de la vie durant l'année écoulée. Dans le contexte actuel où les collectivités locales se voient imputer des charges financières nouvelles sans la création de ressources fiscales correspondantes, une augmentation aussi faible apparaît presque insolite. Il faut dire qu'elle succède à une période au cours de laquelle la pression fiscale des Bougenaisiens a progressé à un rythme soutenu, au point qu'il est possible et nécessaire d'observer maintenant une pause de quelques années. D'ici là, la réforme fiscale des collectivités locales tant attendue et tant de fois promise aura peut-être vu le jour. Une grande espérance trahie ne doit pas tuer tout espoir.

(1) Dans la 3e circonscription, record absolu de participation : 17,24 % d'abstention au 1er tour, 14,78 % au 2e tour. Mais ça n'a pas suffi pour empêcher l'élection d'un député socialiste !

nouvelles brèves

UN NOUVEAU MAIRE A REZE

Monsieur Jacques FLOCH est élu maire de REZE et succède à Monsieur Alexandre PLANCHER, décédé.

ELECTION CANTONALE REZE-BOUGUENAIS

Mademoiselle Michèle CHARPENTIER, Parti Socialiste, a été élue Dimanche 23 Avril 1978, au Conseil Général. Michèle CHARPENTIER succède à Alexandre PLANCHER, décédé.

Les résultats du scrutin sont les suivants :
 - Mlle CHARPENTIER 5 135 voix (67,2 %)
 - M. CHANTEBEL 2 507 voix (32,8 %)

Dernière Minute

LE GROUPE SCOLAIRE DE LA CROIX-JEANNETTE EST REFUSE

A l'heure où nous mettons sous presse, nous apprenons que le Groupe Scolaire de la Z.A.C. de la Croix-Jeannette, dont nous parlons page 23, est refusé.

Nous rappelons que le dossier a été déposé le 16 Décembre 1976. Le Préfet avait signé un accord de financement le 28 Février 1977. Depuis lors, le dossier traîne, malgré les multiples démarches effectuées.

La population doit se sentir mobilisée pour soutenir l'action des élus.

SOMMAIRE

- 3 INTRODUCTION
- 5 ALEXANDRE PLANCHER
- 6 à 14 CONSEIL MUNICIPAL
- 15 à 20 BUDGET PRIMITIF 1978
- 21 URBANISME
- Réunion avec les habitants du Chatelier
- 22-23 AFFAIRES SCOLAIRES
- Groupe scolaire de la Z.A.C.
- Classes de neige
- 24-25 AFFAIRES SOCIALES
- Petite histoire d'un centre social
- 26-27-28 VOIRIE - BATIMENTS
- Accueil à la Mairie
- Travaux en cours
- Travaux terminés
- 29-30-31 LE PERSONNEL COMMUNAL
- 32-33 AFFAIRES CULTURELLES
- Deuxième Festival d'Expression Populaire
- 34-35 L'AGRICULTURE A BOUGUENAIS
- 36 TRIBUNE LIBRE
- 37 ASSOCIATIONS
- Judo-Club Sud-Loire
- Tourisme et Travail
- Parti Socialiste
- P.S.U.
- Cinéma Le Beau lieu
- A.S.F.

Vie Libre

VIE LIBRE est un grand mouvement national qui regroupe des buveurs guéris qui luttent pour la promotion et la guérison des malades alcooliques.

Pour tous renseignements :

Robert GROUHEL
1, avenue Roland Garros - BOUGUENAIS

Didier DEBARRE
12, rue de Galheur - BOUGUENAIS

Fernand CABA
4, Ruelle Piqueuse - Les Couëts - BOUGUENAIS
Téléphone 75-04-14

Maire de Rezé, Conseiller Général Alexandre PLANCHER n'est plus.

Pour la première fois, à la veille d'un rude combat, Alexandre PLANCHER a abandonné ses amis.

Ses qualités d'homme, sa générosité, qui lui permettaient de comprendre toutes les détresses, sa grande bonté qui le poussait à donner sans contre-partie, sa tolérance qui lui faisait professer que toutes les opinions sont également respectables lorsqu'elles sont sincères et désintéressées, ce sens de l'humain qu'il possédait au plus haut degré, lui ont valu de recevoir de ses amis, de ses pairs, de ses concitoyens, de ses adversaires, un dernier mais combien pieux et vibrant hommage.

Accessible à tous, il fut toujours et cela explique pour une part la popularité, la notoriété dont il jouissait parmi ses Administrés de toutes tendances.

D'origine très modeste, il fut, très jeune, en contact avec de dures réalités et, indéniable autodidacte, pour tout comprendre, il lui fallut tout apprendre. Né en 1909 à LUCON, il milita très tôt et c'est sous les plis du drapeau rouge de la S.F.I.O. qu'il fut élu dès la Libération au Conseil Municipal de REZE.

Constamment réélu, il accéda en 1959 au fauteuil de premier Magistrat, à la tête d'une liste d'Union de la Gauche. Il ne cessa d'occuper ce poste où il a donné le meilleur de lui-même, sans compromission comme sans faiblesse, animant le développement de la Commune tout particulièrement par un programme hardi de constructions scolaires, apte à faire face à la progression démographique, et par une politique de haut équipement économique et socio-culturel.

Les Rezéens lui doivent la construction de nombreux logements, notamment en construction-coopérative, et la création de la Société d'Economie Mixte dont il fut le président.

Il avait une haute idée de la solidarité intercommunale et il fut à l'origine de la création du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de REZE-BOUGUENAIS-LA MONTAGNE-LES SORINIERES, dont il assumait la présidence jusqu'en 1977.

Il fut élu en 1967 vice-Président de l'Association Communautaire de la Région Nantaise et il n'abandonna cette charge que l'an dernier. Il contribua à la création du Syndicat Intercommunal de la Rive Sud de la Loire et il en assumait toujours la présidence.

Il œuvra dans de nombreuses autres organisations intercommunales, comme le S.I.V.O.M. du Sud-Loire (Lycée des Bourdonnières), celles de la Voirie Rapide, des Transports en Commun, etc...

Conseiller Général de 1964 à 1970 et depuis 1973, il était Membre de la Commission Départementale et de la Commission des Travaux Publics. La construction du Pont de Cheviré lui tenait particulièrement à cœur et ses interventions furent nombreuses et souvent passionnées.

Profondément conscient de la nécessaire fraternité entre les peuples et les hommes, il militait au sein des Communes d'Europe et il fut, avec M. CONCHAUDRON et quelques rares amis, le promoteur du jumelage de REZE avec la ville allemande de ST-WENDEL.

Cette initiative s'est révélée particulièrement heureuse, puisque très nombreux sont ceux qui en ont découvert postérieurement les effets bénéfiques.

Simple il fut et le resta jusqu'au dernier jour. Travailleur infatigable, les seuls moments de détente qu'il s'octroyait, il les passait en compagnie d'hommes simples qui étaient ses amis.

Il retrouvait alors cette atmosphère populaire, mais combien réconfortante, qu'il affectionnait et qui lui était nécessaire dans sa solitude, pour oublier momentanément les âpres soucis quotidiens.

Si Alexandre PLANCHER n'est plus, ce qu'il a fait peut être fait dans d'autres lieux et dans d'autres circonstances. Ce qu'il n'a pu entièrement mener à son terme, peut être repris par d'autres hommes de bonne volonté qui sauront, sinon le faire oublier, du moins se montrer de dignes continuateurs.



La disparition brutale d'Alexandre PLANCHER a été durement ressentie par toute la population et par tous les militants qui participaient à la campagne des législatives. Ils avaient pu admirer sa combativité, son dévouement et son attachement indéfectible aux idéaux que tous les socialistes et tous les hommes de bonne volonté ont en commun. Il n'avait pu s'empêcher, malgré son âge, de répondre encore une fois à l'appel que je lui avais fait pour occuper le poste de suppléant. J'étais convaincu que le poids de sa personnalité pouvait être l'élément qui ferait pencher la balance de notre côté, dans un combat qui s'annonçait difficile. Il était confiant et peu de jours avant sa mort se faisait une fête à la pensée que la victoire, sa victoire, viendrait couronner toute une vie de militant consacrée à la lutte. Le sort n'a pas voulu qu'il en soit ainsi. Et le dernier hommage que j'ai cru devoir lui rendre, c'est de lui dédier cette victoire qui lui revenait de droit. Son exemple doit s'imposer à tous les socialistes et nous inviter à poursuivre la tâche qu'il avait entreprise.

F. AUTAIN
Député-Maire de BOUGUENAIS



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 1978

SOLDE DES EMPRUNTS 1977

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à contracter les emprunts correspondant au solde du programme 1977. Il s'agit de :

- Travaux de voirie réalisés dans le cadre du FSIR	41 000.- 89 000.-
- Terrains d'entraînement : Croix-Jeanette Neustrie	125 000.- 215 000.-
- Eclairage Public	100 000.-
- Amélioration des voies existantes (Travaux non subventionnés)	85 000.- 315 000.-
- Acquisition de mobilier pour l'école ouverte	210 000.-

EMPRUNT DE 2 800 000 F POUR L'AMENAGEMENT DE LA Z.A.C. DE LA CROIX-JEANNETTE

Pour financer l'acquisition et l'aménagement des terrains de la Z.A.C. de la Croix-Jeanette, le Conseil décide de souscrire en une ou plusieurs tranches, un emprunt d'un montant de 2 800 000 F près de la Caisse des Dépôts & Consignations. Cet organisme accepte de consentir un taux de 8 % sur une durée de 6 ans, comportant d'une part, un différé d'amortissement de 3 ans et d'autre part, une bonification d'intérêt de 3 %.



GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA SOCIÉTÉ NANTAISE D'H.L.M.

1ère TRANCHE DE 29 LOGEMENTS A LA CROIX-JEANNETTE

La ville de BOUGUENAIS accorde sa garantie à la Société Nantaise d'H.L.M. dont le siège social est à NANTES-8, rue Louis Mékarsky, pour trois emprunts que cette société se propose de contracter près de la Caisse des Prêts aux Organismes d'H.L.M. Ces emprunts sont destinés à faire démarrer une première tranche de 29 logements en individuels et intermédiaires, à la Croix-Jeanette. Ces prêts sont les suivants :

- 4 640 000.- au taux de 3,60 % l'an - remboursement en 40 ans - avec différé d'amortissement et d'intérêts pendant les 3 premières années.
- 166 300.- au taux de 7,15 % l'an - remboursement en 40 ans - avec différé d'amortissement et d'intérêts pendant les 3 premières années.

217 500.- au taux de 7,65 % l'an - remboursement en 30 ans - pour le financement du parking.

RECOURS EN ANNULATION CONTRE L'ARRÊTE PREFECTORAL DU 28-12-1977

Monsieur le Maire expose qu'aux termes d'un arrêté en date du 28-12-1977, le Préfet a procédé au « règlement » du budget primitif 1977 de la Commune de BOUGUENAIS, en faisant application des articles L 212-3 et L 212-4 du Code des Communes, c'est-à-dire qu'il a réduit d'autorité les crédits votés par le Conseil Municipal, dans sa séance du 4 Mars 1977.

Cette décision qui, comme on le sait, ne vise qu'à couvrir la situation irrégulière dans laquelle le Préfet s'est mis en mandant deux des trois dépenses en cause, est de plus dépourvue de toute base légale. Il convient par ailleurs et pour les mêmes motifs de demander l'annulation de la mise en demeure de procéder au mandatement des dites sommes que le Préfet a effectué le même jour.

Le Conseil, unanime, autorise Monsieur le Maire à exercer un recours pour excès de pouvoir au nom de la Commune, devant le Tribunal Administratif de NANTES, contre l'arrêté de Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, décrit ci-dessus.

TAXE DE RACCORDEMENT A L'ÉGOUT REVISION ET MODIFICATION DE L'INDICE

Le montant de la Taxe de raccordement à l'égout, en vigueur depuis le 28 Février 1975, est porté de 1 500 F à 2 042,31 F au 1er Janvier 1978. D'autre part, l'indice TP34 n'étant plus publié à compter du 1er Août 1977, ce dernier est remplacé par l'indice TP 01. Ce nouvel indice servira également de référence pour les travaux effectués par la Commune pour le compte de tiers. Travaux de voirie par exemple.

CONSEIL MUNICIPAL



LOTISSEMENT DU CHATELIER MARCHÉ DE TRAVAUX

En raison du remplacement de l'indice TP34 par l'indice TP01, le Conseil décide d'appliquer aux travaux exécutés postérieurement au 31 Juillet 1977, dans le cadre du marché passé avec les Entreprises BRETHOME et LEPINE-DENIEUL, conjoints et solidaires, pour la réalisation des travaux de VRD du Lotissement du Châtelier, des révisions de prix indexées sur la valeur de l'indice TP01.

QUARTIER DU CHATELIER AMENAGEMENT D'UN CHEMIN PIETONNIER

Le Conseil décide l'acquisition de deux bandes de terrain d'une superficie totale de 73 m² et pour un prix de 547,50 F.

Z.A.C. CROIX-JEANNETTE ACQUISITION AMIABLE PARCELLE AR 190

Le Conseil décide l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Société Carrière des Maraichères, d'une superficie de 188 m², pour une indemnité totale de 940 F.

Z.A.C. CROIX-JEANNETTE INDEMNITES D'EVICITION AUX EXPLOITANTS AGRICOLES

Après avoir pris connaissance des décisions du Juge de l'Expropriation et consulté le Service des Domaines, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser une indemnité d'éviction pour perte de revenu sur les bases suivantes :

- Pour les propriétaires :
 - .136 F le mètre carré, en ce qui concerne la vigne ;
 - .035 F le mètre carré, en ce qui concerne la terre.
 - Pour les fermiers :
 - .136 F le mètre carré, en ce qui concerne la vigne ;
 - .050 F le mètre carré, en ce qui concerne la terre.
- Le montant total des indemnités s'élève à 132 710,32 F.

Z.A.C. CROIX-JEANNETTE INDEMNITES POUR DOMMAGES CAUSES AUX CULTURES PAR LES TRAVAUX PUBLICS

En raison des dommages subis par des fermiers à leurs cultures, au cours de travaux effectués par la Commune, le Conseil décide, à l'unanimité de verser une indemnité forfaitaire de :
- 1 000 F à M. DUBREIL Claude ;
750 F à M. BRISSON Maurice ;
500 F à M. LUCAS Robert ;
tous trois domiciliés au Rolly à BOUGUENAIS.

Z.A.C. CROIX-JEANNETTE SCI « Les Primevères » - C.I.F.

Le Crédit Immobilier Familial (CIF) est disposé à réaliser un premier lot de 20 pavillons individuels, en accession à la propriété. Ce programme sera réalisé par une Société Civile Immobilière, sous l'égide du C.I.F. Celle-ci sera dénommée : la S.C.I. « Les Primevères ».

A l'unanimité, le Conseil décide de vendre à la S.C.I. « Les Primevères » une parcelle de 96 a 04 ca, pour un prix de 439 717 F, taxes comprises.

Z.A.C. CROIX-JEANNETTE « Les Hameaux de Bellevue » 1er lot

La Société Arc et Gestion est prête à réaliser immédiatement un premier lot de 10 pavillons individuels en accession à la propriété, financés par des Prêts Spéciaux Immédiats du Crédit Foncier. Ce programme sera réalisé par « Arc et Gestion » en qualité de gérant de la S.C.I. « Les Hameaux de Bellevue » ; c'est cette dernière société qui se porte acquéreur du terrain en cause.

Le Conseil, unanime, décide de vendre à la S.C.I. « Les Hameaux de Bellevue », dont le siège est à Rennes, 1, rue d'Espagne, une parcelle de 59 a 55 ca, pour un prix de 290 743 F, taxes comprises.

Z.A.C. CROIX-JEANNETTE EXONERATION DE LA TAXE DE RACCORDEMENT A L'ÉGOUT

Le Conseil Municipal, considérant que les constructeurs de logement dans la Z.A.C. de la Croix-Jeanette prennent en charge la réalisation des réseaux d'assainissement, décide d'exonérer de la taxe de raccordement à l'égout, la Société HLM pour les constructions à usage d'habitation qu'ils doivent réaliser dans la Z.A.C.

CRECHE FAMILIALE TARIFS JOURNALIERS REVISION A COMPTER 1er Février 1978

Le nombre d'enfants confiés à la crèche à domicile depuis l'ouverture au mois de Mai 1977, a augmenté régulièrement. Trente enfants sont actuellement gardés. L'unité de quarante, prévue à l'origine, devrait être complétée d'ici quelques semaines.

Compte tenu des aides dont peuvent bénéficier les familles et du complément familial - nouvelle prestation mise en place à compter du 1er Janvier 1978 - compte tenu également de l'augmentation globale du coût du Service, la Commission des Finances a été amenée à proposer de nouveaux tarifs pour l'année 1978. Cette tarification reste modulée suivant un quotient familial tenant compte des ressources des familles. A l'unanimité des membres présents le Conseil décide de fixer les tarifs journaliers de la crèche à domicile, comme suit :

- Pour un enfant placé :
 - Pour un quotient familial inférieur à 1 300 F, 31 F par jour.
 - Pour un quotient familial supérieur à 1 300 F, 34 F par jour.
 - Pour deux enfants placés :
 - Pour un quotient familial inférieur à 1 100 F, 47 F par jour.
 - Pour un quotient familial supérieur à 1 100 F, 53 F par jour.
- Une participation minimum de 3 F par jour sera demandée aux familles qui pourraient percevoir divers allocations dont le montant serait supérieur aux tarifs demandés ou ne laisserait à leur charge qu'une participation journalière réelle inférieure à cette somme.



CONSEIL MUNICIPAL

RESTAURANT SCOLAIRE COMMUNE DE LA MONTAGNE PARTICIPATION FINANCIERE

Le Conseil, unanime, décide d'alouer, pour l'année scolaire 1977-78, à la Commune de LA MONTAGNE une aide financière sur la base de 1,50 F par enfant et par repas pour les enfants domiciliés à BOUGUENAIIS fréquentant les écoles publiques de LA MONTAGNE et prenant leur repas au restaurant scolaire de cette commune. (Cette décision concerne une dizaine d'enfants).

FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENTS MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Dans le cadre de leur activité municipale, les élus sont appelés à se déplacer ou à effectuer des missions pour le compte de la collectivité. Il est tout à fait normal que les frais soient pris en charge par la Commune. Pour obtenir le remboursement de ces frais, les règles de la comptabilité publique veulent que le mandat soit accompagné d'une délibération du Conseil Municipal pour chaque mission effectuée. Pour éviter d'avoir à revenir périodiquement sur cette question, le Conseil pourrait admettre le principe a priori d'un remboursement automatique des frais de mission et de déplacement, une délibération étant prise ensuite a posteriori au coup par coup et intégrée dans le compte rendu d'une séance. Le Conseil Municipal adopte le principe du remboursement automatique des frais de mission et de déplacement aux Maire, Adjointes et Conseillers municipaux. Chaque mission et déplacement faisant cependant l'objet d'une information en bureau municipal.

PERSONNEL COMMUNAL CREATION DE POSTES

A l'unanimité des membres présents, le Conseil décide de créer (au 1er Janvier 1978), suivant les propositions de la Commission du Personnel, les postes ou emplois suivants :
- un contremaître principal
- un contremaître (avec effet au 28 Septembre 1975, en application de l'arrêté ministériel du 29 Septembre 1977).

- un conducteur auto-poids lourds.
- un Ouvrier Professionnel 1ère catégorie, portant l'effectif total de cet emploi à 15.
- un dessinateur chef de groupe.
- deux maîtres-ouvriers.



CLUB BOUGUENAIIS DU CHIEN DE DEFENSE ET DE PISTAGE LOCATION DE TERRAIN

Le Conseil décide de mettre à la disposition du Club Bouguenaisien du Chien de Défense et de Pistage les terrains dont la commune est propriétaire, situés au lieu-dit « Le Breuil », cadastrés sous les numéros 4 et 12 de la section CL, d'une superficie respective de 93 a 10 ca et de 39 a et ce, pour une durée de trois années. Fixe la location desdits terrains à 500 F l'an.

LOCATION DES SALLES MUNICIPALES REVISION DES TARIFS

Le Conseil décide de fixer comme suit les conditions d'utilisation des locaux municipaux :

DESIGNATION DU LOCAL	UTILISATEURS	CONDITIONS D'UTILISATION
- Centre médico-social des Couëts, rue de la Chapelle	- sociétés, associations et clubs locaux à but non lucratif	- gratuité
- toutes salles communales : - Mairie - Ecole rue de Venise - Maison Richey, etc...	- particuliers	- 50 F
- local 3ème Age (ex. judo) rue du Général de Gaulle	- Club 3ème Age	- gratuité
- Gymnase Neustrie	- scolaires - sociétés, associations et clubs locaux à but non lucratif - clubs corporatifs d'entreprise	- gratuité - 20 F pour 3 H. d'utilisation
- COSEC Croix-Jeannette (salle H)	- associations, clubs ou sociétés n'ayant pas leur siège à BOUGUENAIIS	- 300 F par jour ou par soirée
- locaux Ville-au-Denis	- associations locales - associations (siège hors commune)	- gratuité - 100 F par jour, demi-journée ou soirée



CONSEIL MUNICIPAL

TRANSFORMATION DE LA CAISSE DES ECOLES MUNICIPALISATION DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

La Caisse des Ecoles de Bouguenais a été constituée par délibération du Conseil Municipal du 18 Juillet 1969.

Le fonctionnement du comité chargé de l'administration de cet établissement public ne donne pas entière satisfaction. Il est souvent difficile d'atteindre le quorum pour pouvoir délibérer valablement. L'Assemblée Générale des sociétaires ne peut se tenir faute de participants. Il paraît souhaitable d'associer plus largement les parents d'élèves et les enseignants au fonctionnement des restaurants scolaires, principale et unique attribution confiée jusqu'à présent à la Caisse des Ecoles. Pour cela, on peut imaginer la création d'une commission extra-municipale chargée d'étudier tous les problèmes liés au fonctionnement de ces restaurants.

Parallèlement, et ceci dans un but de simplification au plan comptable et financier, le service serait municipalisé et le personnel dépendant de la Caisse des Ecoles intégré dans le personnel communal.

Cette intégration du personnel lui permettrait de conserver les avantages acquis, mais ouvrirait également une autre perspective, celle pour la Commune de Bouguenais de se retirer du Syndicat de Communes - l'effectif du personnel étant porté, en effet, à plus de 100 agents titulaires dans un emploi permanent à temps complet.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil décide la municipalisation du service de restauration scolaire et l'intégration du personnel de la Caisse des Ecoles dans le personnel communal ;



Décide le retrait de la Commune de Bouguenais du Syndicat de Communes dès que l'effectif du personnel communal atteindra le chiffre de cent agents titulaires dans un emploi permanents à temps complet. S'engage à prévoir au budget communal les crédits nécessaires à l'application de la présente décision et à mettre en place la commission paritaire locale prévue par le Code des Communes.

S.N.I.A. DEMANDE D'OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT CLASSE AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

La Société Nationale Industrielle Aérospatiale (S.N.I.A.) sollicite l'autorisation d'exploiter dans l'enceinte de son usine à Bouguenais, située au lieu-dit le Brossais, un atelier de protection de matériaux multicouche.

Cette demande a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 26 Décembre 1977 au 24 Janvier 1978.

Le dossier a été déposé à la Mairie de Bouguenais on il a été consulté aux heures normales d'ouverture des services. Le Commissaire-Enquêteur est M. BUREAU Roger, domicilié 26, rue Aristide Briand à Bouguenais. Toutefois, les produits utilisés et les rejets vers l'extérieur de l'air vicié pourraient être générateurs de nuisances. A ce sujet, le dossier d'enquête ne comporte pas d'éléments suffisants pour apprécier la situation, en ce qui concerne la nature des gaz rejetés. Il en est de même de l'absence d'indication sur le point-départ. Enfin, un contrôle des rejets devrait être effectué régulièrement afin que le voisinage ne soit pas incommodé par la présence de ce nouvel établissement.

Le Conseil Municipal prend acte de ces observations et demande à M. le Maire d'en faire état dans le registre d'enquête en sollicitant des renseignements complémentaires. Il demande également qu'il soit tenu compte des observations que les travailleurs de l'entreprise ont consigné au registre.

CLASSES DE NEIGE ANNEE SCOLAIRE 1977/1978

A l'unanimité, le Conseil décide de retenir les propositions de la Caisse Centrale d'Activités Sociales du Personnel des Industries Electriques

et Gazière - 17, Place de l'Argonne PARIS 19e, concernant l'utilisation de ses institutions du Castelet et de Gédre pour le déroulement des classes de neige organisées par la Commune.

Les modalités d'occupation des locaux et la participation financière sont fixés comme suit :

- Par jour et par personne :
- charges de mise à disposition 5,75 F
 - eau, gaz, électricité 1,35 F
 - chauffage 2,15 F
- Par personne :
- participation pour 10 jours ou fraction inférieure à 10 jours (lavage draps et linge de maison) 6,60 F



Z.A.C. CROIX-JEANNETTE DENOMINATION DES RUES

Les propositions de la Commission d'Urbanisme et Voirie sont adoptées à l'unanimité. Les noms suivants sont donc retenus :

- Place du Grand Journal : ancienne mesure de superficie indiquant la quantité de terrain qu'un homme pouvait labourer dans un jour.
- Square Jean Rostand : Biologiste (1894-1977)
- Rue Jean Jaurès : 1859-1914, homme politique socialiste, fondateur de « l'Humanité », ardent partisan de la paix, assassiné en 1914.
- Rue Louis Rossel : né à Saint-Erieuc en 1844, colonel de l'armée française, responsable militaire pendant la Commune de Paris, fusillé à Satory en 1871.
- Rue Léon Blum : 1872-1950, responsable du premier gouvernement du Front Populaire (1936).
- Rue Fredo Krumnow : 1927-1974, responsable syndicaliste CFDT.



CONSEIL MUNICIPAL

- Rue Gustave Courbet : 1819-1877, peintre, membre de la Commune de Paris.
- Cercle de la Gagnerie, Triangle de la Gagnerie, Carré de la Gagnerie, Hexagone de la Gagnerie.

Le nom de Vital Michalon (professeur Lyonnais, tué par grenade offensive lors de la manifestation antinucléaire de CREYS MALVILLE en 1977) retenu initialement est remplacé par le nom de Louis Rossel.

AFFAIRES DIVERSES

SERVICE D'AIDE MENAGERE AUX PERSONNES AGEES DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE DE GESTION

Le Conseil Municipal souhaite pouvoir disposer de 4 délégués au Comité de gestion au lieu de 3 initialement envisagés. Dans cette perspective, il désigne, à l'unanimité des membres présents : Mmes BERNARD, SARAMEA, PLANER, M. BONHOMMEAU, pour faire partie du Comité de gestion.

SITUATION CHEZ G.I.M.M.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travailleurs chez G.I.M.M. sont venus lui faire part de l'évolution de la situation de leur entreprise. La Direction envisage actuellement de licencier une partie importante du personnel, à savoir :
- 34 ouvriers sur 61
- 8 agents de maîtrise sur 15
- 2 employés de bureau sur 4.
Ces licenciements sont motivés par le fait que G.I.M.M. ferait désormais effectuer ses coupes de bois aux Philippines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- dénonce l'attitude de la Direction de cette entreprise qui fixe ses choix uniquement en fonction des critères du profit maximum et du moindre coût de la main-d'œuvre.
- rappelle que, lors de son installation à Bouguenais, G.I.M.M. avait été présentée comme l'usine la plus perfectionnée d'Europe dans son secteur.
- assure le personnel de son soutien et se tient à sa disposition

- mandate le Maire pour saisir de la situation, sans délai, le Préfet, le Conseil Régional, le Conseil Général et la D.A.T.A.R.

PARKING DU CIMETIERE NOMADES

Cette question déjà soulevée au Bureau Municipal du 23 Janvier 1978 doit être rapidement solutionnée. Aussi, il sera fait appel au Capitaine de Gendarmerie pour l'évacuation des lieux. Aussitôt, une clôture et une porte « gabaritée » seront mises en place.

M. DELAPREE informe le Conseil Municipal que le nouveau terrain de la « Clairière » (Vieux Doulon) ouvrirait vers le mois d'Avril 1978.

Séance du
3 mars 1978

M. le Maire propose l'inscription à l'ordre du jour de deux questions supplémentaires :
- n° 19 : FSIR 1978 - Tranche communale
- n° 20 : FSIR 1978 - Concours des Services de l'Équipement

M. LUCAS propose également :
- n° 21 : Conseil des Prud'hommes - Construction de nouveaux locaux - Participation communale.

M. BONHOMMEAU, au nom du groupe communiste, propose l'inscription et la discussion en début de séance de huit questions retenues par son groupe dans le cahier de revendications déposé par les syndicats.

Après débat et suspension de séance demandée par le groupe communiste, la proposition est retenue, mais la discussion reportée en questions diverses, en fin de séance.

BUDGET PRIMITIF 1978

Voir information spéciale en pages « Budget ».

SUBVENTION A LA SOCIETE DE CHASSE

Sur proposition de M. PAULIAC, lequel donne lecture d'une lettre émanant de la Société de Chasse de Bouguenais, le Conseil décide, par 13 voix pour et 11 voix contre, d'ac-

corde à cette société une subvention de 600 F pour l'année 1978.

RECOURS EN ANNULATION CONTRE LES ARRÊTES PREFECTORAUX DU 20 JANVIER 1978 ET ACTION EN RESPONSABILITE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Préfet a procédé au « règlement » du budget primitif 1977 de la Commune, le 28 Décembre 1977, il a alors réduit d'autorité les crédits votés par le Conseil Municipal, dans sa séance du 4 Mars 1977.

Le 20 Janvier 1978, il a pris trois arrêtés portant mandatement des sommes qu'il avait inscrites d'office. Deux de ces arrêtés ne visaient qu'à couvrir le prélèvement qu'il avait ordonné le 5 Octobre 1977. Le troisième lui a permis d'ordonner le versement de F 42 391.- à l'A.E.P. de BOUGUENAIS (au lieu des F 121 104.- qu'il avait initialement inscrits).

Toute cette procédure est entachée de multiples irrégularités.

M. le Maire souligne en outre que ces interventions reportées et illégales du Préfet, notamment le règlement du budget, le 28 Décembre, et le mandatement des sommes, le 20 Janvier, alors que l'exercice en cours est pratiquement exécuté et que le tribunal administratif a déjà désavoué la procédure employée, relèvent de la légèreté et de l'intention de nuire. Cette attitude est cause d'un trouble constant dans la gestion du budget communal, « l'imbroglio » qui dure depuis le 13-4-77 devant se poursuivre jusqu'à ce que le Tribunal ait, de nouveau, statué sur les différentes étapes de la procédure.

M. le Maire propose, en conséquence, au Conseil Municipal d'exercer un recours en annulation pour excès de pouvoir contre les trois arrêtés préfectoraux de mandatement du 20 Janvier 1978 et d'exercer une action en responsabilité contre l'Etat, en vue d'obtenir le remboursement des sommes mandatées et l'allocation des dommages-intérêts, en réparation du préjudice causé par les interventions préfectorales.

Proposition votée par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.



CONSEIL MUNICIPAL

Z.A.C. CROIX-JEANNETTE BAIL A CONSTRUCTION SOCIETE NANTAISE D'H.L.M. 2ème lot

La Société Nantaise d'H.L.M. est disposée à réaliser à l'automne prochain le second lot qui lui est réservé dans la Z.A.C. de la Croix-Jeannette. Ce programme comprendra 56 logements H.L.M. locatifs.

A l'unanimité, le Conseil décide de louer par Bail à Construction, régi par la loi 64-1247 du 18 Décembre 1964 modifiée, à la Société Nantaise d'H.L.M., 8, rue Mèkarsky à Nantes, un terrain d'une superficie de 88 a 63 ca. Ce bail est consenti pour une durée de cinquante années, commençant à courir le 1er Septembre 1978, pour prendre fin le 31 Août 2028. En contrepartie, la Société Nantaise d'H.L.M. versera un loyer global de 224 062 F, payable en une seule fois et par avance à la signature de l'acte. D'autre part, le preneur versera à la Commune, en sus du loyer, à fonds perdus et à la même échéance, la somme de 362 017 F, au titre de la participation au bilan de la Zone d'Aménagement Concerté de la Croix-Jeannette.

Au terme de ce bail, la totalité des constructions et aménagements deviendront propriété de la commune.



Z.A.C. CROIX-JEANNETTE PASSAGE SOUTERRAIN RUE SALVADOR ALLENDE MARCHÉ NEGOCIE

Après avoir décidé le 25 Novembre 1977 la réalisation d'un passage souterrain sous la rue Salvador Allende et après appel d'offres, le Conseil décide de confier l'exécution des travaux aux Sociétés

Bourdin et Chaussée, rue de l'Ouche Buron à Nantes et Lépine et Denieul, « La Cochère » Le Pellerin. Le marché s'élève à 390 895,28 F T.T.C.

OPERATION CROIX-JEANNETTE GARANTIE D'EMPRUNT C.I.L.

La Ville de Bouguenais accorde sa garantie à la Société d'H.L.M. Crédit Immobilier Familial, dont le siège social est à NANTES, 10, rue de Bal Air, pour un emprunt de 440 000 F que cet organisme se propose de contracter auprès du C.I.L. au taux pratiqué à la date de l'établissement du contrat, en vue de l'acquisition d'un terrain pour la construction de 20 logements.

QUARTIER DES ROULEAUX TERRAINS NON BATIS APPARTENANT A MM. VISSÉ P & H USAGE DU DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil décide d'exercer son droit de préemption pour constituer une réserve foncière dans le quartier des Rouleaux, en cette Commune, sur les parcelles de terre cadastrées section BY n° 259 et BY n° 260, d'une superficie chacune de 421 mètres carrés.

QUARTIER DU CLOS BOURNEAU ECHANGE DE TERRAINS COMMUNE/M. VIAUD

Suite à la demande d'échange de terrains effectuée par M. VIAUD Maurice et compte tenu que cet échange ne porte pas préjudice aux futurs équipements prévus dans ce secteur, le Conseil donne son accord pour procéder à l'échange suivant :

M. VIAUD Maurice cède à la Commune de Bouguenais un terrain d'une superficie de 789 mètres carrés, cadastré section BP n° 426, pour la somme de 6 233 F.

En contrepartie, la Commune cède à M. VIAUD Maurice un terrain d'une superficie de 789 mètres carrés, cadastré section BP n° 428, pour la somme de 6 233 F.

Cet échange aura lieu sans versement pécuniaire de part, ni d'autre.

QUARTIER DE LA GILARDERIE ACQUISITION TERRAIN M. MUNOZ Jean Antoine

Sur proposition de M. et Mme Jean Antoine MUNOZ, la Commune décide l'acquisition d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 409 m², pour un prix de 1 534 F.

ASSAINISSEMENT TRANCHE 1977 APPEL D'OFFRES

Le programme d'assainissement 1977 retenu par le Conseil Municipal le 28 Octobre 1977 a fait l'objet d'un accord de subvention par arrêté préfectoral, en date du 23 Novembre 1977. La tranche de travaux retenue est évaluée à 828 000 F. La subvention du Ministère de l'Intérieur, au taux de 20 %, s'élève à 165 600 F.

Le dossier d'exécution, préparé par les Services de l'Équipement, étant prêt, le Conseil autorise M. le Maire à lancer l'appel d'offres.

ECOLE OUVERTE DE LA CROIX-JEANNETTE LOT ESPACES VERTS TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Les plantations prévues à l'école de la Croix-Jeannette ne peuvent être réalisées sans qu'au préalable soient aménagés un drainage et une protection pour les arbres à planter dans la cour.

Considérant l'intérêt à réaliser ces travaux pour la bonne conservation des plans et arbutus, le Conseil décide de confier les travaux à l'Entreprise Nantaise de Parcs et Jardins, 47, rue de la Commune de Paris 1871 à ST-SEBASTIEN S/L. Le coût des travaux est estimé à 6 515,04 F T.T.C.



CONSEIL MUNICIPAL

ECOLE OUVERTE DE LA CROIX-JEANNETTE PENALITES DE RETARD

Certaines entreprises chargées d'exécuter les travaux de construction de l'école ouverte de la Croix-Jeannette, n'ont pas respecté le délai contractuel fixé dans le marché. Sur rapport établi par l'Atelier 86, chargé de la surveillance des travaux, un décompte a été arrêté fixant les pénalités de retard, ainsi qu'il suit :

- MERLET (carrelages - revêtements de sols - faïence) 67, rue du Landreau - NANTES : 10 636,29 F
 - Société Nantaise d'Application de Peinture - 15 ter et 17, rue de Strasbourg - NANTES : 1 849,83 F
 - LEGOFF - Electricité 41, route de Vannes NANTES : 8 621,69 F
 - LANGLOIS - Faux plafonds - 9, route de Clisson - NANTES : 3 952,16 F
 - ROUL - Chauffage - 36, rue Alfred Riom - NANTES : 8 580,00 F
- Soit un montant total de : 33 639,97 F

Le Conseil, unanime, adopte le décompte des pénalités de retard.

ECLAIRAGE PUBLIC TRANCHE 1977 MARCHÉ NEGOCIE - Ets MAINGUY

Le Conseil décide de confier les travaux d'extension 1977 de l'éclairage public à l'Entreprise Mainguy, 46, rue du Moulin à VERTOU. Le montant du marché s'élève à : 89 345,51 F T.T.C.

RATTACHEMENT DE LA COMMUNE DE ST-JEAN-DE-BOISEAU AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AIDE ET DE REALISATION POUR LES HANDICAPES

Le Conseil, unanime, prend acte de la décision de la Commune de St-Jean-de-Boiseau et accepte que les statuts du Syndicat soient modifiés comme suit :

« Article 1er - Entre les Communes de Bouguenais, St-Sébastien, Vertou, Rezé, La Montagne, St-Jean-de-Boiseau qui, par délibération de leurs Conseils Municipaux, ont accepté les présents statuts, il est constitué un Syndicat Intercommunal à Vocation Simple « Syndicat d'Etudes et de Réalisation ».

Le Syndicat prend pour titre « Syndicat Intercommunal d'Aide et de Réalisation pour les Handicapés ».

Le Syndicat pourra accepter l'adhésion de toute commune qui en ferait la demande et qui aurait accepté les présents statuts.

SERVICE INCENDIE MATERIEL ET FOURNITURES ANNEE 1978 DEMANDE DE SUBVENTION

Le Chef de Corps Local des Sapeurs Pompiers demande à la Commune, pour l'année 1978, l'acquisition de :

- 1 moto-pompe ;
- 1 appareil de réanimation ;
- 2 extincteurs à poudre sèche de 6 Kg ;
- 1 tirif de 3 000 Kg avec câble de 20 m ;
- 1 cordage chanvre Ø 20 mm, longueur de 20 m, avec anneau et mousqueton ;
- 1 valise de secours ;
- 1 brancard d'ambulance à 4 roues ;
- 1 cordage nylon Ø 14 mm, longueur 20 m, avec anneau et mousqueton ;



Considérant l'utilité de doter le service incendie de matériel et fournitures en bon état pour l'efficacité des interventions, le Conseil, unanime, décide l'acquisition de ces matériels.

Z.A.D. CLOS SAINT-JULIEN DEMANDE DE CREATION

M. PRIOU, rapporteur pour cette question, rappelle que le P.O.S., approuvé le 19-8-1977, a classé en zone Naa, zone naturelle non équipée et destinée à l'urbanisation future, le secteur dit du « Clos Saint-Julien », situé dans l'agglomération des Couëts.

Il rappelle que la Commune envisage elle-même d'y réaliser dans l'avenir un lotissement communal, cette démarche s'avérant tout à fait logique, étant donné le fait que :

- de nombreuses zones de nuisances gênent une grande partie du territoire communal ;
- il est nécessaire de favoriser un meilleur équilibre du rapport habitat-emploi sur la Commune ;
- l'opération projetée est en parfaite concordance avec le P.O.S.

M. PRIOU propose en conséquence au Conseil Municipal de créer une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) qui permettrait à la Commune de se réserver les terrains nécessaires à la réalisation de ses projets, tout

CONSEIL MUNICIPAL



en luttant contre la spéculation foncière (en cas d'expropriation, la date de référence pour apprécier l'équipement des terrains se situe un an avant l'arrêté de création de ZAD).

La ZAD du Clos Saint-Julien porterait sur une superficie cadastrale de 13 Ha 65 a 14 ca et la Commission d'Urbanisme et Voirie du 18 Octobre 1977 a émis un avis favorable sur le projet.

Vu les documents présentés, notamment le plan délimitant la zone considérée, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la proposition.

Z.A.D. CLOS SAINT-PERE DEMANDE DE CREATION

Pour les mêmes raisons qu'au Clos Saint-Julien, le Conseil Municipal adopte la même attitude.

F.S.I.R. PROGRAMME 1978 TRANCHE COMMUNALE

Le Conseil Municipal arrête comme suit la liste, par ordre de priorité, des opérations de voirie à entreprendre en 1978, avec l'aide du Fonds Spécial d'Investissement Routier :

- réfection de la chaussée et des rives sur la voirie communale des Bazins : 20 000 F ;
- rechargement de la chaussée et réfection des rives de la voirie communale aux Bauches du Désert : 130 000 F.

F.S.I.R. 1978 CONCOURS DES SERVICES DE L'EQUIPEMENT

Les services municipaux n'étant pas assez étoffés pour mener à bien ce programme, le Conseil sollicite le concours des Services de l'Équipement pour l'établissement du pro-

jet et éventuellement la direction des travaux du F.S.I.R. 1978 (V.C. des Bazins, V.C. Bauches du Désert).

Le montant des honoraires peut être évalué à la somme de 4 900 F.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES CONSTRUCTION DE LOCAUX SUPPLEMENTAIRES PARTICIPATION FINANCIERE

Considérant la nécessité de réaliser la construction de locaux supplémentaires nécessaires au bon fonctionnement de la juridiction prud'homale, par 23 voix pour et 1 voix contre, M. DELAHAYE ayant déclaré que la dépense devait incombier à l'Etat et non aux Communes, le Conseil décide de réserver une suite favorable à la proposition de la Ville de NANTES et d'inscrire en conséquence au budget primitif 1978 la somme de 44 100 F correspondant à la participation financière de la Commune de BOUGUENAIS aux dépenses de construction des locaux supplémentaires du Conseil des Prud'hommes.

QUESTIONS DIVERSES

Z.A.C. DE LA CROIX-JEANNETTE ZONE D'ACTIVITES COMMERCIALES

M. PRIOU rappelle que le terrain situé à l'angle de la rue Salvador Allende et de la route de Paimbœuf a été réservé en vue d'y réaliser des commerces. Une étude a été réalisée par la Chambre de Commerce et une première esquisse de plan masse par l'Atelier 86. La formule initialement envisagée, consistant en une réalisation directe par la Commune, a dû être abandonnée compte tenu du déficit important qu'aurait eu à supporter la Commune sur l'opération.

Une nouvelle solution pourrait être adoptée, qui consisterait en la vente du terrain nu à un promoteur privé, ce dernier se chargeant ensuite de la réalisation de la zone d'activités commerciales. Un dossier sommaire serait préparé comportant, outre une

nouvelle étude de plan masse, un cahier des charges fixant les obligations du promoteur et les exigences de la Commune. Ce dossier pourrait être confié à la Chambre de Commerce qui se chargerait de consulter les promoteurs susceptibles d'être intéressés.

Le Conseil Municipal, considérant qu'il convient de ne pas différer la réalisation des commerces intéressant directement les habitants du nouveau quartier de la Croix-Jeannette, se prononce favorablement sur cette nouvelle proposition. MM. LUCAS et MONTAUDON déclarent s'abstenir.

REVENDECATIONS DU PERSONNEL COMMUNAL

M. BONHOMMEAU propose ensuite au Conseil Municipal l'étude des questions arrêtées d'un commun accord avec le personnel. Après un long débat, cette proposition est rejetée.

Les revendications du personnel communal seront évoquées au cours d'une réunion de la Commission du Personnel qui, sur proposition de M. PAULIAC, est fixée au Jeudi 30 Mars.



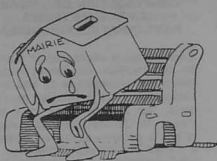
De nombreux habitants de Bouguenais n'ont pas de numéro de rue. Ils sont invités à retirer la plaque portant ce numéro près des services techniques de la Mairie. Cette plaque est remise gratuitement avec 2 vis de fixation.

LE BUDGET PRIMITIF 1978

Au cours de sa réunion du 3 Mars, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le Budget Primitif 1978. Deux objectifs principaux ont guidé les élus lors de la préparation de ce budget : contenir la hausse des impôts locaux dans une limite supportable - continuer à améliorer les services municipaux.

IMPOTS LOCAUX : AUGMENTATION DE 12 %

Notre commune demeure, parmi les villes du département de plus de 10 000 habitants, celle où l'impôt sur les ménages est le moins élevé. Les conseillers sont cependant conscients que, pour les familles aux ressources modestes, cet impôt a atteint la limite du supportable. Le doublement, en 1976, de l'impôt départemental, ainsi que la suppression de l'exonération du foncier bâti pour les jeunes constructeurs ont encore aggravé l'injustice de l'impôt local. À valeur locative égale, l'imposition de chaque contribuable devrait, cette année, accuser une augmentation inférieure à 12 %.



seule la charge d'équipements sur lesquels l'Etat prélève pour son compte une TVA de 18 %. Enfin, il ne faut pas perdre de vue que les équipements entraînent également des frais de fonctionnement pour lesquels nous ne recevons aucune aide.

près de l'Education Nationale pour qu'elle prenne à sa charge le salaire des maîtres-nageurs, comme cela a déjà été obtenu dans d'autres communes.

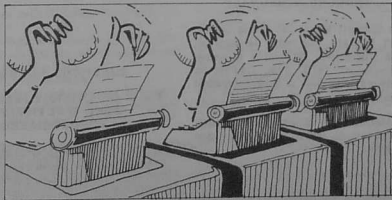
Nous trouvons une hausse importante des dépenses d'Aide Sociale et de la Caisse des Ecoles. Ceci n'est que la conséquence de la crise que nous traversons. Ces organismes sont de plus en plus sollicités par des personnes dans la gêne. De plus, l'Etat demandait à la commune de majorer sensiblement son contingent d'aide sociale. Le conseil municipal a décidé de limiter l'augmentation de sa participation au même taux que l'augmentation des impôts locaux. Du fait de la présence, à l'intérieur de son périmètre, d'un grand nombre d'établissements à caractère social (notamment le Centre J. Folliet), la commune supporte déjà de lourdes charges d'aide sociale.

Les autres chapitres de la section de fonctionnement connaissent, par la force des choses, une évolution moins rapide. Fort heureusement, l'année 1977 avait fait apparaître un excédent de 420 000 F. Celui-ci sera transféré en recettes au budget 1978, ce qui permettra de respecter les objectifs que nous nous étions fixés.

SECTION D'INVESTISSEMENT : UNE PAUSE

Le montant de la section d'investissement est moins important que les années passées au cours desquelles un effort exceptionnel avait été entrepris pour doter la commune des équipements et services indispensables à la population. Même si dans bien des domaines, il reste encore à faire, une partie importante du retard a été comblée. Les circonstances politiques ont voulu que la participation de l'Etat au financement de ces équipements ait été pratiquement nulle. Ces réalisations ont été financées essentiellement avec les deniers des Bouguenaisiens.

La reconduction à la direction du pays de la même majorité laisse planer la crainte que la situation des finances communales ne changera pas de sitôt. Certains équipements pourtant ne pourront être entrepris que lorsque nous aurons obtenu une aide de l'Etat (c'est le cas pour le centre médico-social des Couëts). Il est hors de question que la commune continue à supporter



SECTION DE FONCTIONNEMENT AUGMENTATION DE 19 %

Certains chapitres de la section de fonctionnement augmentent de manière importante. C'est le cas pour les dépenses de personnel. Ceci s'explique par des recrutements récents ou à intervenir au cours de l'année 1978. D'autres recrutements ont dû être retardés (embauche d'un mécanicien par exemple). Les élus ont décidé de mener une action au-

LA PREPARATION DU BUDGET EN ASSOCIATION AVEC LA POPULATION

La préparation de ce budget a commencé au moins en Octobre 1977, date à laquelle se sont réunis les élus pour programmer sur les six années du mandat le programme municipal de Mars 1977. Ensuite, la commission extra-municipale des finances s'est réunie cinq fois,

avec une participation qui n'avait jamais été aussi importante jusqu'ici. Un sous-groupe de travail a réalisé un montage audio-visuel sur les finances communales. Ce montage a été présenté au cours de trois réunions publiques de quartier ; nous espérons qu'il aura pu inciter les Bouguenaisiens à s'intéresser encore plus nombreux aux finances de la commune.

Nous rappelons que pour être convoqués aux réunions de la commission des Finances et pour en recevoir les comptes rendus, il suffit de s'inscrire en Mairie.



L'ÉGALITÉ DEVANT L'IMPOT



Dépenses

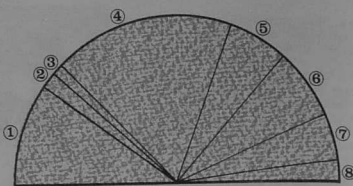
le fonctionnement

Recettes

① Voiries - Réseaux

Voirie communale	1 878 044
Eclairage public	141 765
Assainissement	809 559
Total	2 829 368

20,16 %



② Relations publiques

Etat-Civil - Recensement - Elections	168 448
Atelier d'impression	101 572
Annexe postale et divers	123 622
Total	393 642

2,80 %

③ Sécurité - Justice

Prud'hommes	70 000
Incendie et Protection Civile	102 156
Police municipale	101 713
Total	273 869

1,95 %

④ Enseignement

Ecoles primaires	2 848 396
Ecole Le Relais	84 904
Enseignement secondaire	289 714
Enseignement Technique	91 585
Ramassage scolaire	538 019
Restaurants scolaires	770 369
Centre Aéré	373 261
Classes de neige	52 836
Divers	8 230
Total	5 057 314

36,04 %

⑤ Social

Centre de Soins	391 088
Crèche	556 151
Vaccinations	47 373
Aide Sociale	468 919
Aide Ménagère	160 703
Divers	16 280
Total	1 640 514

11,69 %

⑥ Sports - Culture

Stades	345 269
Gymnase et Salles de Sport	410 627
Piscine	844 175
Club de Jeunes	184 902
Divers	107 846
Total	1 892 819

13,49 %

⑦ Divers

Urbanisme et Lotissements	830 031
Activités Syndicats Intercommunaux	238 700
Propriétés communales (dont Maison Hospitalière)	113 353
Frais d'amortissement	108 888
Frais financiers divers	1 254
Total	1 292 226

9,21 %

⑧ Hygiène

Cimetières	174 962
Répurgation	478 836
Total	653 798

4,66 %

TOTAL : 14.033.550



16

① Produits exploitation

Facturation de travaux aux particuliers (pose de buses et creusement fosses aux cimetières et divers)	38 100
Taxe d'assainissement	170 000
Droits d'entrée piscine	35 000
Taxe enlèvement ordures ménagères	41 000
Total	284 100

2,03 %

② Produits domaniaux

Concessions dans les cimetières	12 000
Droits de place	10 000
Location des bâtiments	89 025
Total	111 025

0,79 %

③ Produits financiers

Revenus des titres	500
Total	500

68,40 %

④ Recouvrements

Frais de tirages	8 000
Communications téléphoniques	1 500
Centre de Soins	241 400
Droits de bail	2 330
Service de la crèche	250 000
Service Aide Ménagère	105 000
Total	608 230

4,33 %

⑤ Impôts indirects

Taxe additionnelle aux droits de mutation	77 000
Taxe sur les spectacles	25 000
Taxe locale d'Equipement	230 000
Divers	4 300
Total	336 300

2,40 %

⑥ Participations

De l'Agence de Bassin pour prime épuration	15 000
De l'Etat pour les élections	1 500
De l'Etat pour dépenses d'intérêt général	14 500
Allocation Barangé et Département	19 113
Communes voisines au C.E.S.	14 500
Ramassage scolaire	389 000
Syndicat pour Ecole le Relais	85 000
Divers	1 100
Total	539 713

3,85 %

⑦ Taxe sur salaires

Attribution de garantie	1 472 810
Attribution de répartition	969 550
Fonds d'action locale	112 307
Total	2 554 667

18,20 %

⑧ Impôts directs

Subvention pour exonération du foncier bâti des constructions neuves	344 438
Centimes	9 254 577
dont :	
- taxe d'habitation :	1 307 117
- foncier bâti :	680 258
- foncier non bâti :	212 186
- patentes :	7 055 016
Total	9 599 015

68,40 %

TOTAL : 14.033.550



17

l'investissement

Dépenses

① Bâtiments administratifs

Subvention équipement Conseil de Prud'hommes	45 000
Matériel Imprimerie et Atelier	47 000
Véhicules Atelier et Services Administratifs	40 000
Local sapeurs-pompiers	20 000
Matériel service incendie	36 000
5,45 %	188 000

② Voirie

Acquisition terrains	10 000
Acquisition serre p/espaces verts	15 000
Acquisition tracteur et tracto-pelle	310 000
Travaux Eclairage Public	100 000
Voies communales (rue Beauvoir - Chemin Bazin - Bauches du Désert - Parking Fougan de Mer)	450 000
25,66 %	885 000

③ Assainissement

Acquisition de matériel	5 000
Réseaux et divers	300 000
8,85 %	305 000

④ Enseignement Culture

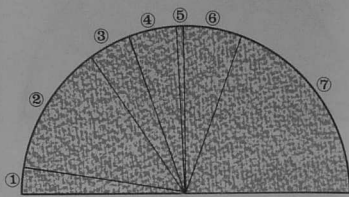
Travaux : Ecole primaire Bourg	50 000
C.O.S.E.C. Croix-Jeannette ..	22 000
Terrain Hand-Ball Fougan de Mer	50 000
Matériel, mobilier : Ecoles primaires ..	200 000
9,34 %	322 000

⑤ Social

Centre de Soins : véhicule	20 000
0,58 %	20 000

⑥ Urbanisme Habitat

Acquisition terrains : réserves foncières	400 000
11,60 %	400 000



⑦ Mouvement financier

Remboursement du capital des emprunts	1 323 410
Avance sur consommation E.D.F.	5 000
38,52 %	1 328 410

TOTAL : 3.448.410



Recettes

③ Emprunts

Pour agrandissement Conseil de Prud'hommes	45 000
Pour acquisitions matériel et véhicules : Mairie et service incendie	79 000
Voirie	310 000
Centre de Soins	20 000
Pour acquisitions terrains : Z.A.C. Croix-Jeannette	426 000
Réserves foncières	400 000
Pour acquisitions mobilier écoles	180 000
Pour travaux : Garage service incendie	20 000
Eclairage public	100 000
Rue de Bellevue - Chemin des Bazins - Rue de Beauvoir - Bauches du Désert - Parking Fougan de Mer	430 000
Assainissement	200 000
Ecole Primaire Mixte Bourg	50 000
Pour construction terrain Hand-ball Fougan de Mer	50 000
66,99 %	2 310 000

① Divers

Fonds d'Equipement des Collectivités Locales sur lotissement Chatelier	180 000
Récupération T.V.A. sur : - lotissement Chatelier	68 721
- ZAC Croix-Jeannette	101 000
10,14 %	349 721

② Subventions

Matériel incendie	14 000
Assainissement	100 000
Travaux de voirie du F.S.I.R.	20 000
3,89 %	134 000

④ Budget ordinaire

Pour acquisitions de mobilier, matériel et véhicules divers pour Ecoles et Atelier Service Technique	50 000
Pour acquisitions terrains et serre pour Voirie	25 000
Pour travaux C.O.S.E.C. Croix-Jeannette ..	22 000
Pour avance sur consommation E.D.F.	5 000
Pour remboursement du capital des emprunts	552 889
18,98 %	654 889

TOTAL : 3.448.410



LES SUBVENTIONS

Amicale du Personnel Communal	482 575
Association «Centre Culture & Loisirs»	29 000
Comité de Fêtes de BOUGUENAIS	1 000
Association Départementale des Déportés, Résistants et Patriotes - section de BOUGUENAIS	220
Union Nationale des Combattants - Groupement de Loire-Atlantique - Section de BOUGUENAIS	330
AS-CO-DE de Loire-Atlantique	3 850
Association des Veuves Civiles, Chefs de Famille de Loire-Atlantique	440
Association Syndicale des Familles	880
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord	110
Tourisme & Travail	1 100
Union des Travailleurs de l'Ouest de la France - Section des Couëts	550
Loisirs & Vacances de l'Ouest	550
G.A.S.P.R.O.M. (Groupement Accueil Service Promotion du Travailleur Immigré)	1 100
M.R.A.P. (Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix)	330
Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne	330
AMNESTY INTERNATIONAL - Groupe 64 NANTES	330
AR FALZ - SKOL VREIZH	200
Association pour la Formation et l'Information des Elus Locaux	6 000
Union Départementale et Caisse de Secours Mutuel des Sapeurs-Pompiers de Loire-Atlantique	300
Amicale des Sapeurs-Pompiers de BOUGUENAIS	550
Coopérative de l'Enseignement Public de BOUGUENAIS - Mixte 1	3 600
Coopérative Scolaire de l'Ecole Maternelle de BOUGUENAIS-Centre	3 030
Coopérative de l'Enseignement Public de BOUGUENAIS-Croix-Jeanette	7 830
Coopérative de l'Enseignement Public - Les Couëts - Mixte 1	10 160
Coopérative de l'Enseignement Public - Les Couëts - Mixte II	5 500
Coopérative de l'Ecole Maternelle de Bourneau - Les Couëts	7 000
Coopérative de Groupe d'Aide Psycho-Pédagogique de BOUGUENAIS	1 200
Coopérative de l'Enseignement Public de BOUGUENAIS-Fougan de Mer - Mixte	6 240
Coopérative de l'Ecole Maternelle du Fougan de Mer	3 000
Coopérative de l'Ecole Maternelle Croix-Jeanette	2 500
Caisse des Ecoles de BOUGUENAIS	400 000
A.D.A.P.E.I. «Les Papillons Blancs»	6 000
C.E.P.A.L.	65 000
Foyer d'Education Populaire - Amicale Laïque des Couëts	1 000
Union Régionale des Francs & Franches Camarades	700
Association des Parents d'Elèves déficients auditifs de l'Institut de la Persagottière	330
Atelier du «Polichinelle»	7 500
L.E.P. de MACHECOUL	2 850
O.M.S.	58 630

Association d'Education Populaire de Loire-Atlantique «CULTURE & BIBLIOTHEQUE POUR TOUS»	400
Association Cycliste des Couëts	600
Association Sportive des Handicapés Physiques de NANTES	220
Foyer de Jeunes et d'Education Populaire-Amicale Laïque des Pont-Rousseau	
A.E.P.R. - Section Handicapés	110
Association «BOUGUENAIS 3e AGE»	Néant
Association des Vieux de France - Section BOUGUENAIS-Les Couëts	330
Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de BOUGUENAIS	880
«VIE LIBRE» - Siège Départemental de Loire-Atlantique	600
Fédération Départementale des Associations d'Aide Familiale Populaire	1 000
Société Protectrice des Animaux	800
Bureau d'Aide Sociale de BOUGUENAIS	215 550
Fédération Nationale des Malades, Infirmités et Paralysés - Union Départementale de Loire-Atlantique	770
Centre d'Action et de Recherche pour l'Insertion des Personnes Handicapées	500
Secours Populaire Français - Comité de REZE	550
Association des Prairies de la Petite Vallée de BOUGUENAIS	500
Société de Chasse BOUGUENAIS	600

INSCRIPTION DES ENFANTS A L'ECOLE

Afin de prévoir la rentrée scolaire, les futurs habitants de la Croix-Jeanette sont invités à inscrire leurs enfants, dès maintenant, près de la Direction de l'Ecole.

Le CEPAL recrute

Pour le Centre Aéré de «LA VILLE AU DENIS», le C.E.P.A.L. recrute :

2 Directeurs

- l'un pour Juillet et l'autre pour Août -

Pour tous renseignements, s'adresser à :
M. BERNARD
1, rue Louise Michel - Les Couëts
BOUGUENAIS

URBANISME

Une Réunion avec les Habitants du Chatelier

Il était dans les intentions des élus de provoquer une réunion avec les habitants du nouveau lotissement du Chatelier, en particulier pour connaître leur avis sur cette opération urbaine qui préfigurait la ZAC de la Croix-Jeanette, notamment pour les collectifs locatifs. Un certain mécontentement s'est manifesté parmi les nouveaux locataires en raison des malfaçons dans les constructions locatives. Ces malfaçons ne sont pas indépendantes du contexte général actuel, puisque des entreprises travaillant dans ces immeubles pour le compte de la Société HLM ont déposé leur bilan. Ceci ne facilite d'ailleurs pas les réparations.

D'autre part, certaines affirmations répandues sur le projet de voie traversant le lotissement inquiétaient de plus en plus les nouveaux constructeurs. Il était donc nécessaire qu'une mise au point soit faite avec les intéressés.

Une centaine de personnes étaient présentes à cette réunion qui s'est tenue le samedi matin 11 Février. Certains apaisements, nous le pensons, ont pu être apportés.

La municipalité s'est faite l'interprète des nouveaux locataires près de la Société HLM, afin que les malfaçons soient réparées rapidement et que ces locatifs, d'une bonne présentation, deviennent des logements agréables pour tous ceux qui vont y vivre.

Le projet de voie nouvelle (CV 21) a, d'autre part, été replacé dans sa véritable dimension, car il ne s'agit nullement d'une voie rapide, d'un boulevard ou d'une voie départementale, mais tout simplement d'avoir retraduit un projet ancien qui permettra d'éviter le passage difficile et dangereux du Bourneau en prolongeant la rue J-B. Clément jusqu'à la rue de la Chabossière. Bien sûr ensuite, la Direction Départementale de l'Equipement, au travers du Plan d'Occupation des Sols, a précisé ses intentions de supprimer les carrefours de la Loire et de la Pierre avec la route de Pornic et de les remplacer par un passage à deux niveaux, comme cela se réalise sur REZE en ce moment. Mais il s'agit là d'un projet à plus ou moins long terme et qui, dans l'état actuel des finances départementales, n'est sans doute

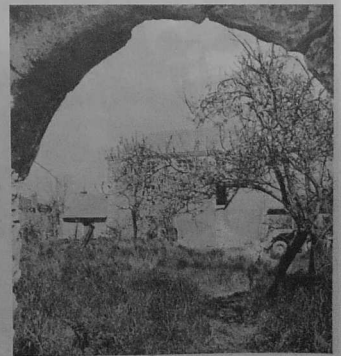
pas près de voir le jour. Projet qui, cependant, permettrait d'améliorer la sécurité après les nombreux accidents qu'ont connus ces carrefours.

L'emprise de la voie a donc été réservée lors de l'étude du projet d'urbanisme. Les habitants connaissent ce tracé lors de l'acquisition de leur terrain par les plans du lotissement et, à la signature de l'acte, pour les terrains bordant cette voie future. A la demande des habitants, une étude nouvelle de l'accès à la route de Pornic sera sollicitée près des Services de l'Equipement afin que ceux-ci fassent des propositions susceptibles de satisfaire tout le monde.

Le projet d'aménagement de la Maison de Quartier (ex. Maison Richey) ainsi que l'espace de détente qui l'entourera, a été soumis aux habitants lors de cette même réunion.

Les plans ont été acceptés avec quelques modifications et, après travaux, c'est un club de jeunes, des salles de réunion et une aire de jeux qui seront à la disposition de tous les habitants du quartier.

Nous pouvons espérer rencontrer, la prochaine fois, au Chatelier, des habitants qui seront heureux d'y vivre.



Classes de neige

Comme nous vous le signalions dans le bulletin de Janvier 1978, nous avons reconduit l'expérience de l'année passée.

Le séjour de Janvier au Castelet près d'Ax-les-Thermes, s'est très bien déroulé malgré l'absence de neige au début du stage. Ceci a d'ailleurs permis aux enfants de faire d'agréables sorties, toujours très instructives, quand le milieu leur est inconnu.

Dans la seconde partie du stage, tout le monde a été comblé, puisque la neige est tombée en abondance. Tous ont pu faire du ski et de la luge, un sport qui, malheureusement, est encore loin d'être accessible à tout le monde.

Pour le deuxième séjour qui est parti le 11 Mars à Gâdres, près de Gavarnie, c'est-à-dire 3 classes de mixte I et II du Bourneau, une expérience était tentée : est-ce qu'avec un nombre d'enfants beaucoup plus important, le stage sera aussi positif. Nous ferons l'analyse avec les enseignants et le personnel qui auront participé.

Nous pensons que nous devons continuer à organiser ces séjours pour le bien des enfants, mais des problèmes se trouvent déjà posés. L'académie a voulu refuser l'autori-



sation pour le deuxième stage, alors que nous avions eu son approbation pour le premier et la subvention du Conseil Général. La raison en était la suivante : vous devez organiser vos séjours pour une durée de trois semaines. Mais aucun texte officiel ne le stipule. Il est aberrant que l'Académie nous impose de telles exigences, alors qu'elle refuse de subventionner ce genre d'activités.

Par ailleurs, elle accepte les classes vertes ou de mer pour huit ou dix jours.

Notre devoir était de vous informer, parents qui êtes intéressés, et nous ferons le nécessaire pour que cette expérience continue, mais peut-être votre soutien nous sera-t-il nécessaire ?



groupe scolaire de la z.a.c

FINANCEMENT REFUSE EN 1978 ET MUTISME TOTAL DU PREFET.

Dans le bulletin municipal de Janvier, nous avons attiré votre attention sur le problème grave de la construction du groupe scolaire de la Z.A.C. de la Croix-Jeannette.

Le Préfet, dans un article de presse, disait qu'il n'avait pas l'intention de proposer au conseil général de retenir cette opération au titre du programme 1978. Même position pour l'Académie : « le temps n'est pas encore venu pour cette inscription ».

La décision du Préfet de ne pas financer le groupe scolaire de la Z.A.C. en 1978, malgré la signature qu'il a apposée le 28 Février 1977, est grave de conséquences.

Compte tenu des délais nécessaires pour la mise au point des marchés et la durée de la construction, le groupe scolaire de la Z.A.C., financé comme prévu en 1978, n'aurait été achevé, au mieux, qu'en Juillet 1979. Si le financement n'est accepté que pour 1979, le groupe ne sera achevé que pour la rentrée 1980. Ceci entraînera aussi un accroissement du coût de cet ouvrage de l'ordre de 500 000 F, bien entendu à la charge des contribuables de Bouguenais.

La construction des logements de la Z.A.C. va bon train ; les promoteurs n'ont nullement l'intention de retarder leur programme. A ce jour, l'échéancier de réalisation est respecté, même une accélération du programme se fait sentir, contrairement à ce que pouvait penser le Préfet.

Cela veut dire que dans le dernier trimestre 1979, 388 logements seront achevés et que nous n'aurons pas d'école pour recevoir les enfants. Ce ne sont pas les deux classes primaires et une classe maternelle de l'école ouverte de la Croix-Jeannette qui pourront accueillir tout ce petit monde.

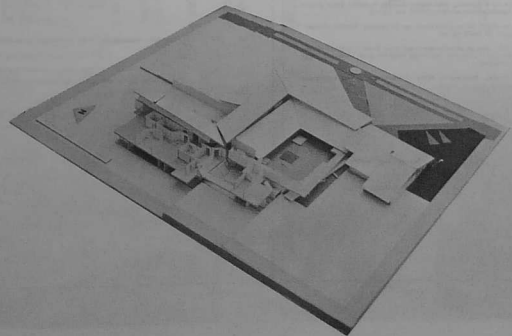
De plus, le Préfet voudrait financer le groupe scolaire par tranche, c'est-à-dire que les travaux seraient échelonnés sur deux ans peut-être, ce qui amènerait de toute évidence des incidences financières.

Il faut souligner également que la structure du projet permet difficilement la construction par tranche et que, pédagogiquement, cela ne peut être que très défavorable. Nous estimons que cette situation est scandaleuse quand nous savons que fin 1980, 507 logements seront achevés.

C'est dès maintenant que l'Inspection Académique doit inscrire à la carte scolaire et le Préfet financer le groupe scolaire de la Z.A.C. pour que nous puissions accueillir les enfants dans les meilleures conditions à la rentrée 1979.

Les élus, conscients du problème, feront tout ce qui est en leur pouvoir pour que ce projet soit une réalité en Septembre 1979.

Nous pensons aussi que le soutien des parents d'élèves et de la population sera nécessaire à cette action.





AFFAIRES SOCIALES

PETITE HISTOIRE D'UN CENTRE SOCIAL...

Au cours de l'année 1974, plusieurs groupes de travail se réunissaient afin de jeter les bases d'un centre médico-socio-culturel aux Couëts. Avec les conseillers municipaux, des représentants d'associations, des membres de la population bougenaisienne, des usagers (futurs, ô combien !) élaboraient un projet qui comprenait : un centre social, un centre de P.M.I., une halte-garderie, un club pour le 3ème âge, un centre de soins infirmiers, une bibliothèque, une maison de jeunes, etc... En avril 1975, le Conseil Municipal adoptait l'avant-projet. A partir de là, commencent les tribulations du dossier entre la Préfecture, la D.D.A.S.S., (Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale), la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Rejet, demande de modifications, adoption des modifications par le Conseil Municipal, se succèdent pour enfin obtenir le visa du Préfet le 15 Mai 1976.

Reste alors le problème du financement. Le bâtiment prévoyant des équipements divers, le financement peut être espéré de plusieurs ministères :

- de l'Intérieur, pour la mairie annexe, la salle des fêtes polyvalente, les réseaux divers et la voirie ;

- de la Santé, pour la P.M.I. (Protection Maternelle et Infantile), le centre social et la halte-garderie ;
- de la Jeunesse et des Sports, pour la maison des Jeunes ;

- de l'Education, pour la bibliothèque, etc...

Une subvention est également demandée au Conseil Général ainsi qu'aux organismes sociaux : Sécurité Sociale, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole. Enfin, un emprunt serait contracté auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations. L'aménagement des abords et l'achat du mobilier pourraient être autofinancés.

Or, à nos rappels de demande de subvention, voilà ce qu'on répond, jugez plutôt :

Ainsi, à travers ces difficultés, ces réticences, voire même ce refus de subventionner la construction d'un bâtiment d'intérêt général incontestable, éclate une fois de plus la mauvaise foi des pouvoirs publics, plus enclins à faire des promesses que sincèrement désireux de les tenir.

AFFAIRES SOCIALES

REPAS 3^E AGE

Le Jeudi 6 Avril, la municipalité avait convié les anciens de la commune à leur repas annuel, au restaurant du groupe scolaire de Bourreau. Cette journée s'adressait aux personnes de 65 à 70 ans, les plus âgées ayant participé à celle de Noël. L'ambiance était joyeuse et les 183 convives ont semblé apprécier l'excellent repas servi par le personnel des restaurants scolaires. La fête s'est terminée par des chansons et tout le monde s'est quitté en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

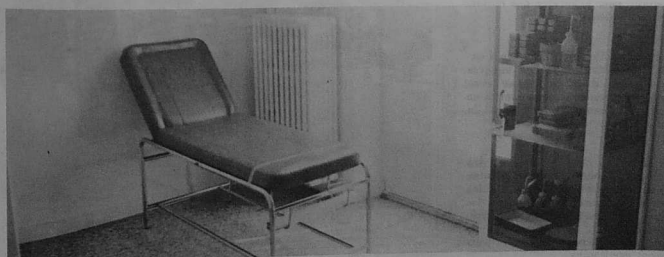


STOP A L'ARRET DE MORT POUR LES CENTRES DE SOINS INFIRMIERS

La commission des Affaires Sociales du 11 Avril 1978, informée de la campagne de défense des centres de soins, suite à la menace que fait planer sur eux le décret du 22 Avril 1977, a décidé de s'associer à ce mouvement.

Il est demandé aux personnes désireuses de préserver le service social qu'est notre centre de soins municipal, de signer la pétition jointe et de la remettre à la Mairie ou aux centres de soins du Bourg et des Couëts.

Parallèlement à cette pétition, des démarches sont faites auprès des pouvoirs publics : caisses d'assurance maladie, à tous les niveaux, et auprès du Ministère de la Santé.



CORREIL GÉNÉRAL
DE LOIRE-ATLANTIQUE

NANTES, le 19 janvier 1978

Monsieur le Maire
44340 BOUGRENAIS

Mairie de BOUGRENAIS-44340
23 JAN 1978
Compteur "ABRIQUÉ"
N° d'ordre 454

Monsieur le Maire,
Par lettre du 6 janvier, vous m'avez bien eu signalé votre projet de réalisation du Centre médico-socio-culturel Les Couëts.
Je suis au regret de vous informer que le Conseil Général ne subventionne pas ce genre de réalisation.
Il n'a eu effet positif de ce projet, qu'étant donné l'importance de son budget d'Action Sociale, il ne lui était pas possible pour l'instant d'assumer de nouvelles charges.
Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président,
Et en Copie Préalable,
Charles-Marie de CORSE BRISSAC

PREFECTURE
LOIRE-ATLANTIQUE
44010 Nantes
44010 Nantes
Service de la Coopération et de l'Action Economique
78M - Section
31121M
Poste - 30-02

REPUBLIQUE FRANCAISE
Mairie de BOUGRENAIS-44340
23 JAN 1978
Compteur "ABRIQUÉ"
N° d'ordre 454

Nantes, le 15 JAN 1978

LE PREFET DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE,
PREFET DE LOIRE-ATLANTIQUE

Monsieur le Maire de BOUGRENAIS

En de Monsieur le Sous-Prefet de NANTES

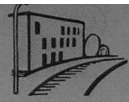
A l'attention de M. l'Adjoint délégué aux Affaires Sociales

OBJET : Construction d'un centre médico-socio-culturel aux Couëts

J'ai bien reçu votre lettre du 6 janvier 1978 au sujet de la réalisation du centre médico-socio-culturel des Couëts à BOUGRENAIS.

J'ai pu noter de cette demande qui sera examinée dans le cadre de la préparation des prochains programmes.

LE PREFET,
Régis



L'ACCUEIL A LA MAIRIE

Notre commune se développe et pour répondre à de nouveaux besoins, les effectifs du personnel augmentent. Pour améliorer la réception des Bouguenaisiens et usagers, la municipalité a décidé de modifier le hall d'entrée de la Mairie et les bureaux du rez-de-chaussée, c'est ainsi que le grand comptoir derrière lequel on distinguait à peine la standardiste, est remplacé par trois bureaux de conception nouvelle.

Déjà, les bureaux du hall d'entrée fonctionnent et les premières réactions sont favorables. C'est ainsi qu'un Bouguenaisien, rentrant à la Mairie, l'autre jour, déclara : « C'est quand même mieux que le « grand bar » qu'il y avait avant ».

Les élus souhaitent vivement que ces transformations facilitent les relations avec le public et que les services municipaux soient un vrai « service public ». Vous trouverez ci-contre un plan des nouveaux locaux.

Au premier bureau, dans l'entrée, Dominique Hégon répond au téléphone et nous aiguille sur les différents services. Elle s'occupe également de la réservation des salles et des transports municipaux.



A côté, Annie Leduc et Huguette Gadais s'occupent de l'Etat-civil, des élections et des formalités administratives.

Dans le couloir, au premier bureau, Madame Juvin assume la responsabilité du service de l'Etat-civil et traite des problèmes de logement et des impôts.

Au bureau suivant, M. Aguesse et Marie-France Clavier accueillent les demandeurs d'emploi pour la constitution de leur dossier et leur inscription. Vous trouverez également : l'Aide Sociale (B.A.S.), l'agrément des gardiennes d'enfant, l'aide ménagère des personnes âgées.



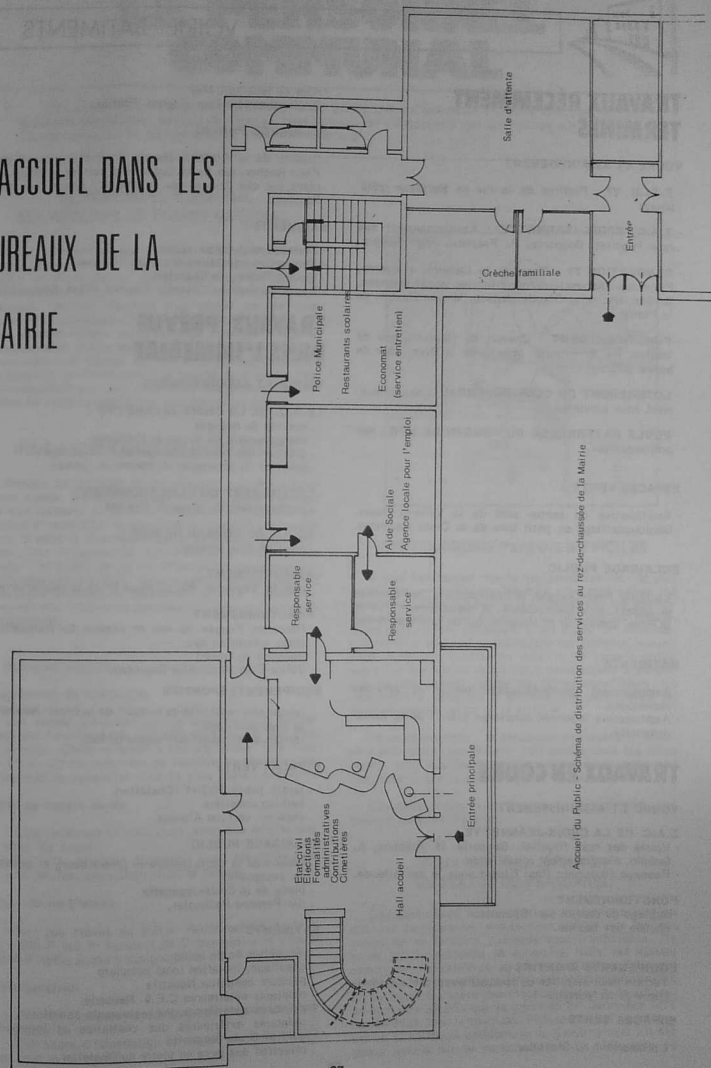
Au troisième bureau, vous rencontrerez M. Richeux et M. Leduc, agents de police municipaux. Vous pourrez également y rencontrer Mme Toutain, pour le service des restaurants scolaires.

Cette nouvelle conception de l'accueil permettra aussi aux usagers de s'isoler dans un bureau avec l'agent communal. Elle permettra un meilleur contact et facilitera la discrétion.

La réfection des peintures et des tapisseries, vieilles d'une dizaine d'années, rendra plus agréables les bureaux ouvrant sur le couloir. La pose d'un revêtement de sol atténuera le bruit. Les conditions de travail des employés municipaux seront améliorées.

Photo de couverture : Accueil dans le Hall d'entrée

L'ACCUEIL DANS LES BUREAUX DE LA MAIRIE



Accueil du Public - Schéma de distribution des services au rez-de-chaussée de la Mairie



VOIRIE · BATIMENTS

TRAVAUX RÉCEMMENT TERMINÉS

VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

- F.S.I.R. 77 : Finition de la rue de Bellevue (côté bourg)

- Z.A.C. CROIX-JEANNETTE : Assainissement des rues Rigollet, Gagnerie, B. Frachon, Ange Guépin.

- RENOVATION 77 : Rues de la Cadolre, 4 Ventes, Piqueuse, Chabossière, Neustrie avec accès gymnase, Bretonnière, Anne-Claude Godeau, Maryse Bastié, de la Pierre.

- FONCTIONNEMENT : Chemin du Calvaire, rue de Venise, rue du Prieuré, chemin de la Rive, pose de buses (275 m).

- LOTISSEMENT DU CLOS BOURNEAU : Assainissement eaux pluviales.

- ECOLE MATERNELLE DU FOUGAN DE MER : Re-profilage cour.

ESPACES VERTS

- Amélioration du centre aéré de la Ville-au-Denis.

- Débroussaillage du petit bois de la Croix-Jeannette.

ECLAIRAGE PUBLIC

- Le Rolly, Port-Lavigne, la Couillauderie, les Bauches du Désert, la Ville-au-Denis, la Mouchonnerie, rue de la Rive, chemin de la Vaserie, rue de la Pierre-Anne.

BATIMENTS

- Aménagement rez-de-chaussée mairie et services techniques.

- Amélioration logement concierge C.E.T. de la Croix-Jeannette.

TRAVAUX EN COURS

VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

Z.A.C. DE LA CROIX-JEANNETTE :

- Voirie des rues Rigollet, Gagnerie, B. Frachon, A. Guépin, élargissement rue Allende.

- Passage souterrain Paul Eluard sous la rue Allende.

FONCTIONNEMENT :

- Sablage du chemin de l'Epinette.

- chemin des Bazins.

EQUIPEMENTS SPORTIFS :

- Terrain semi-stabilisé de football avec piste d'athlétisme de la Neustrie.

ESPACES VERTS :

- Lotissement du Chatelier

- Aire de jeux du 8 Mai

- Angle cimetière Rue Eugène Pottier.

ECLAIRAGE PUBLIC

- Chemin de la Rinière, chemin du Puits, chemin du Petit Rocher, rue de la Guérinière, rue de la Bouguinière, rue des Saules, rue du Moulin Laheux, rue des Sensives.

BATIMENTS :

- Aménagement étage mairie

- Rénovation sanitaires place de l'Eglise

- Maison Richey - le Chatelier

- Ecole maternelle Célestin Freinet (Clos Bourneau).

TRAVAUX PRÉVUS DANS L'IMMEDIAT

VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

Z.A.C. DE LA CROIX-JEANNETTE :

- parking du triangle

- élargissement de la rue de Bellevue

- création des rues G. Courbet et F. Krumnow

- création du parking et du chemin A. Camus

LOTISSEMENT DU CLOS BOURNEAU :

- prolongement de la rue C. Freinet

ECOLE DU FOUGAN DE MER :

- création d'un parking

ASSAINISSEMENT :

- rues de Beauvoir, des Coteaux et de la Gourterrie.

FONCTIONNEMENT :

- Place du Fougan de Mer et chemin du Ruisseau, après adduction eau.

- Bauches du Désert

- Voirie Cour Maternelle Bourneau.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

- terrain semi-stabilisé de football de la Croix-Jeannette avec éclairage

- terrain de handball du Fougan de Mer.

ESPACES VERTS

- jardin public RICHY (Chatelier)

- parking cimetière

- espace vert rue Allende

ECLAIRAGE PUBLIC

- chemin de la Croix-Jeannette (entre bourg et passage souterrain)

- place de la Croix-Jeannette

- rue Fernand Pelloutier.

BATIMENTS

- rénovation école bourg

- chauffage, isolation local pompiers

- peinture bungalow Neustrie

- peintures extérieures C.E.S. Neustrie

- peintures extérieures des restaurants scolaires

- peintures extérieures des vestiaires et logement gardien Croix-Jeannette

- réfection des murs en pierre du Chatelier.

LE PERSONNEL COMMUNAL

Des communiqués parus dans la presse, ainsi qu'une grève d'une heure et demie effectuée par les employés municipaux, au mois de Février, nous donnent ici l'occasion d'une information sur les conditions de travail et de rémunération du personnel communal.

LE PERSONNEL COMMUNAL EST REGI PAR UN STATUT NATIONAL

Contrairement à ce que pensent certaines personnes, et pourraient le faire croire certains communiqués de presse, ce n'est pas le conseil municipal qui fixe les rémunérations et avantages sociaux des employés municipaux. Ceux-ci résultent d'un statut national que toutes les communes sont tenues d'appliquer. Au niveau départemental, un organisme composé à parité d'employés et d'élus municipaux, appelé « *Syndicat de Communes* » est chargé de veiller à son application. Le Syndicat de Communes a la faculté de proposer des « *recommandations* » aux communes concernant l'application de certains avantages non prévus au statut.

NOUS AVONS TENTE DE FAIRE MEUX

Partant du principe qu'ils n'étaient pas des employeurs comme les autres et qu'il fallait tenter d'échapper aux rapports de « *patrons à employés* », les élus ont essayé d'interpréter le statut de la fonction communale dans le sens le plus favorable au personnel. Parallèlement, une structure de concertation a été mise en place : il s'agit de la commission du personnel qui fonctionne depuis 1971. Ceci a permis d'améliorer les avantages sociaux du personnel, le plus souvent en trouvant des biais pour échapper au veto de l'autorité préfectorale.

Quelques exemples :

Suppression de la notation

Les textes prévoient que la promotion de chaque agent est fonction de la notation attribuée par son chef de service. Cette notation a été supprimée. Une note de 17 sur 20 est accordée de manière automatique, de façon que la promotion soit la plus rapide possible.

Jours de congés payés

- Cinq semaines et trois jours, ainsi que le paiement de tous les ponts

- En 1971, l'horaire de travail avait été ramené de 44 à 40 heures, sans diminution de salaire.

Prime de fin d'année

N'est pas prévue au statut. Recommandée au taux de 1 000 F par le Syndicat de Communes, elle sera de 2 650 F cette année à Bouguenais.

Droit syndical

- Mise en place de 12 délégués disposant de temps de délégation

- Une heure d'information syndicale par mois, payée pour tout le personnel.



DES COMPROMIS PARFOIS DIFFICILES

A quoi bon cacher que la meilleure volonté, de part et d'autre, ne suffit pas toujours pour régler tous les problèmes. Cela est tout à fait normal car les motivations des élus et des employés ne sont pas les mêmes. Elles sont parfois opposées. C'est ainsi, par exemple, que les élus auraient souhaité que les services municipaux demeurent ouverts au public le samedi matin, alors que les agents municipaux demandaient à bénéficier de leur samedi comme les autres travailleurs. Le compromis a consisté à assurer une permanence de deux personnes, entre 10 H et 12 H.

Un autre exemple : le personnel employé à la piscine souhaiterait que celle-ci soit fermée tous les jours fériés, alors que les élus pensent que c'est justement ces jours-là que le public peut le mieux en profiter.

Ces deux petits faits illustrent les problèmes que doivent trancher les élus.

POUR UNE AMELIORATION DU STATUT DU PERSONNEL

Les conseillers municipaux qui assistent à la commission du personnel s'entendent répéter que les salaires de la fonction publique sont insuffisants. Ils n'ont jamais prétendu le contraire, mais les agents communaux devraient se persuader qu'il dépend d'abord sa politique à l'égard des fonctionnaires. A ce propos, on peut être surpris que la grève du 1er Décembre 1977 menée dans tout le pays par l'ensemble des syndicats contre la politique antisociale du gouvernement ait été moins suivie par le personnel que la mini-grève du

LE PERSONNEL COMMUNAL

mois de Février dirigée contre les élus.

Les employés de la commune de Bougenais ne doivent pas perdre de vue que les avantages « hors statut » qu'ils ont obtenus ont été possibles parce que la situation financière de notre commune le permettait. Bien des municipalités de gauche, malgré leur bonne volonté, n'ont pu, faute de moyens financiers, en accorder autant. Une amélioration globale du statut du personnel communal devra s'accompagner d'une aide de l'Etat (tout au moins pour les communes les plus pauvres) car, jusqu'ici, les charges supplémentaires qui en découlent sont financées en totalité par l'impôt local dont il est inutile de rappeler ici l'injustice.



cas du public. Les élus ont appris par la presse qu'un repas froid serait servi aux enfants des écoles, de même qu'ils ont dû constater que, sans prévenir le public, la mairie a été bouclée pendant une heure, sous prétexte d'information syndicale. Il avait pourtant été convenu qu'une personne au moins assurerait une permanence dans chaque service.

Faut-il en conclure définitivement que la politique de concertation menée depuis 1971, entre les élus et le personnel, est un échec ? C'est la question que se posent beaucoup d'élus, en constatant que les municipalités qui se sont contentées d'appliquer les seuls avantages contenus dans le « statut du personnel communal » n'ont pas eu ce genre de conflit.

Il n'est pas possible, même pour une municipalité de gauche qui en aurait les moyens, d'appliquer à ses employés un statut totalement différent de celui des autres travailleurs. S'il est exact que par rapport à d'autres salariés les agents communaux sont parfois désavantagés, dans d'autres domaines, par contre, ils ont des garanties que bien des travailleurs leur envient (garantie de l'emploi, par exemple, et c'est très bien ainsi).

Actuellement, la satisfaction de certaines de leurs revendications risquerait d'apparaître comme des privilèges. C'est le cas du paiement des heures de grèves ou de la diminution progressive de la durée hebdomadaire du travail.

ECHEC

DE LA POLITIQUE DE CONCERTATION ?

Les revendications du personnel sont généralement présentées comme susceptibles de se traduire par une amélioration du service public. Cette affirmation sera d'autant mieux comprise qu'elle se vérifiera dans les faits. Or, nous avons eu l'impression, au cours de l'agitation du mois de Février, qu'il a été fait peu de



L'AMICALE DU PERSONNEL ET LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

L'amicale du personnel est l'organisme qui permet l'attribution de la prime de fin d'année ainsi que le versement, en cas de maladie, d'indemnités au personnel non titulaire (non prévus au statut). L'amicale organise en outre différentes activités pour les agents et leur famille. Au mois de Février, un week-end de 3 jours à la neige a été organisé dans les Pyrénées. La mairie avait mis à la disposition de l'amicale un chauffeur et un autocar. L'amicale fonctionne avec une subvention municipale.

Le comité des œuvres sociales vient d'être créé. Il constitue pour les employés municipaux l'équivalent du Comité d'Entreprise dans le secteur privé. Son financement est alimenté par des cotisations :

- 1 % des salaires versés par la municipalité ;
- 0,25 % versé par le personnel.

Quelques salaires d'employés communaux

Salaires bruts indemnités comprises (sauf allocations familiales) avant déduction des cotisations sociales (Mars 1978)

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des salaires des employés municipaux. Un article paru dans la presse disait que 50 % des employés municipaux perçoivent un salaire inférieur à 2 500 F. Ceci est inexact. Le personnel perçoit, en plus de son salaire, une indemnité de résidence et les pères et mères de famille, un supplément familial de traitement qui s'ajoute aux prestations familiales légales.

Les femmes de ménage, les agents des écoles maternelles, etc... qui, dans le statut du personnel, sont classés au groupe 2 (le plus bas), ont été nommés Aide Ouvrier Professionnel pour pouvoir être rémunérés au groupe supérieur.

Les personnes non titulaires, employées à temps incomplet pour effectuer notamment des heures de ménage sont rémunérées au S.M.I.C. majoré de 25 %.

PROFESSIONS	Ancienneté MAIRIE	SALAIRE DE BASE	INDEMNITE DE RESIDENCE	SUPPLEMENT FAMILIAL	TOTAL BRUT AVANT RETENUES COTISATIONS
Salaire le plus bas	4 mois	2 099 F 02	214 F 81	-	2 313 F 83
Agent de bureau dactylo	13 mois	2 181 F 74	214 F 81	-	2 396 F 55
Maçon P1	3 mois	2 202 F 42	214 F 81	292 F 44 (3 enfants)	2 709 F 67
Ouvrier d'Entretien de la Voie Publique (cantonnier)	5 mois	2 099 F 02	214 F 81	127 F 16 (2 enfants)	2 440 F 99
Commis de cuisine	7 ans	2 326 F 50	214 F 81	-	2 541 F 31
Agent de Bureau	8 ans	2 398 F 88	214 F 81	15 F 00 (1 enfant)	2 802 F 69 dont 174 F de prime
Commis de cuisine	8 ans	2 398 F 88	214 F 81	15 F 00	2 628 F 69
O.E.V.P. (cantonnier)	6 ans	2 460 F 92	214 F 81	875 F 44 (6 enfants)	3 551 F 17
Fossoyeur	11 ans	2 460 F 92	214 F 81	-	2 675 F 73
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (aide maternelle)	13 ans	2 512 F 62	214 F 81	127 F 16 (2 enfants)	2 854 F 59
Sténodactylographe	5 ans	2 471 F 26	214 F 81	15 F 00	2 701 F 07
Maître-Nageur-Sauveteur	2 ans	2 543 F 64	214 F 81	-	2 758 F 45
Sténodactylographe	6 ans	2 543 F 64	214 F 81	15 F 00	2 773 F 45
Peintre P1	7 ans	2 616 F 02	214 F 81	498 F 77 (4 enfants)	3 317 F 60
Sténodactylographe	11 ans	2 688 F 40	214 F 81	-	2 903 F 21
Agent Spécialisé des Ecoles	22 ans	2 750 F 44	214 F 81	-	2 965 F 25
Gardien de police	9 ans	2 729 F 76	214 F 81	15 F 00	3 396 F 33
Serrurier P2	4 ans	2 564 F 32	214 F 81	127 F 16 (2 enfants)	2 906 F 29
Conducteur machine offset P2	4 ans	2 667 F 72	214 F 81	-	2 952 F 53 dont 70 F travaux sales
Commis	5 ans	2 667 F 72	214 F 81	222 F 44 (3 enfants)	3 174 F 97
Conducteur Transport en Commun	4 ans	2 922 F 82	214 F 81	127 F 16 (2 enfants)	3 164 F 79
Commis	14 ans	3 029 F 62	227 F 22	130 F 88 (2 enfants)	3 387 F 72
Chef d'Equipe Voirie	17 ans	3 081 F 22	231 F 09	-	3 312 F 41
Agent principal	20 ans	3 432 F 88	257 F 46	142 F 98 (2 enfants)	3 833 F 32
Contremaître	14 ans	3 494 F 91	262 F 11	339 F 59 (3 enfants)	4 096 F 61
Rédacteur	8 ans	2 988 F 26	224 F 11	15 F 00	3 477 F 37
Infirmière	5 ans	3 112 F 34	233 F 42	-	3 599 F 32 dont 250 F d'indemnités
Chef de Bureau	13 ans	3 991 F 24	299 F 34	379 F 29	4 658 F 37
Salaire le plus élevé	6 ans	5 624 F 96	421 F 87	509 F 99 (3 enfants)	6 811 F 90, dont 255 F 08 indemnités



**DEUXIEME
FESTIVAL
D'EXPRESSION
POPULAIRE
DU
13 MAI
AU
16 JUIN.**

- 1 - Plusieurs soirées Cabarets (guitare, débutants, anciens, sketches, etc...)
- 2 - Théâtre et Marionnettes par l'atelier «Expression»
- 3 - Gala Danse Classique M.J.
- 4 - Expo photo M.J.
- 5 - Festival cinéma au Beaulieu
- 6 - Soirée Concert avec la PHILARMONIQUE de NANTES (en plein air) place de l'Eglise, gratuit)
- 7 - Musique Bolivienne avec LOS GRINGOS
- 8 - Un grand livre d'aventure avec Joël LODE, auteur d'un tour du monde en vélo (montage diapos - débat) - gratuit.
- 9 - Mini-Festival Spectacles avec : un guitariste Nantais, un jeune groupe amateur (Folk), Patrick COUTON et FISCHER et enfin, Yvon ETIENNE. (en plein air, derrière la Mairie)
- 10 - Expo peinture
- 11 - Théâtre de l'Alibi - Cellule de recherche théâtrale de Rennes «Comment M. MOCKINPOTT fut libéré de ses tourments»

FESTIVAL CINEMA AU BEAULIEU

(Prix spéciaux : 3 films 28 F - 1 film, tarif normal 11 F)

- Entre le 16 et le 22 Mai : JOE PETIT BOUM BOUM (La **FÊTE** chez les Abeilles) (pour les jeunes spectateurs scolaires)
- Vendredi 19 Mai 21 H : La **FÊTE** à Jules ou HOME SWEET HOME
- Samedi 20 Mai : Ciné-club avec les Associations concernées par le problème
- Mercredi 24 Mai 14 H 30 : Séances spéciales des personnes âgées «Toujours Jeunes» :
- Samedi 27 Mai 21 H : LE PAYS BLEU (où l'on fait la **FÊTE**)
- Vendredi 26 Mai 21 H : LE PAYS BLEU (où l'on fait la **FÊTE**)
- Dimanche 28 Mai 14 H 30



● Deuxième festival d'expression populaire du 13 Mai au 16 Juin ●

Une soirée-débat organisée le 18 Mars à la Croix-Jeanette rappelait à tous l'existence de la Maison des Jeunes. Beaucoup d'activités, de soirées, de spectacles, de séjours avec une audience grandissante.

L'an dernier, nous sommes partis dans les villages avec une caravane itinérante ; cette année, retour à la formule qui a si bien marché il y a deux ans, ce sera donc notre 2ème Festival.

Un petit rappel sur la dénomination de cette activité. Tout d'abord, FESTIVAL, parce que, pendant un mois, ce sera un grand choix de soirées, ensuite d'expression, parce qu'un grand nombre d'activités seront présentées : PHOTO, CINEMA, DANSE, MUSIQUE, CHANT, etc... Ce sera avant tout une réalisation de notre commune et de la région Sud-Loire ; en effet : Joël LODE (tour du monde en vélo), la PHILARMONIQUE DE NANTES, LOS GRINGOS (Musique Bolivienne), le mini-festival spectacles, seront tous des manifestations

provenant au maximum d'un rayon de 10 km autour de BOUGUENAIS.

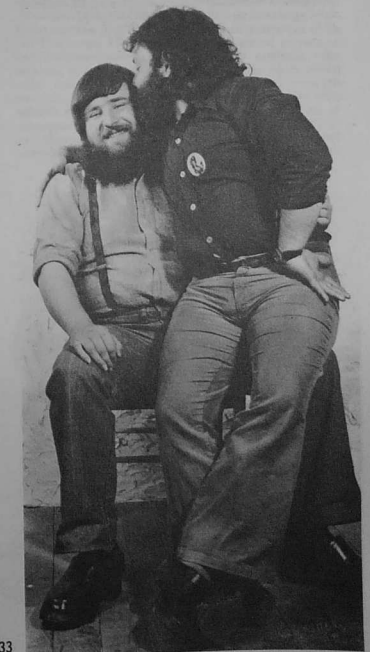
C'est donc prouver la diversité et la vitalité de nos valeurs culturelles et locales.

Ce deuxième Festival sera l'occasion de retrouver notre public en souhaitant que d'autres, comprenant la valeur de notre effort, viendront nous encourager.

Sur le plan des prix aussi, une politique traditionnelle :

- 5,00 F pour toutes les réalisations M.J. ;
- 10,00 F pour les autres spectacles (réduction enfants) ;
- 15,00 F pour le Festival spectacles (4 artistes) ;

Patrice PEEL



L'AGRICULTURE A BOUGUENAIS

Une cinquantaine d'exploitations familiales produisent lait, viande et vin.

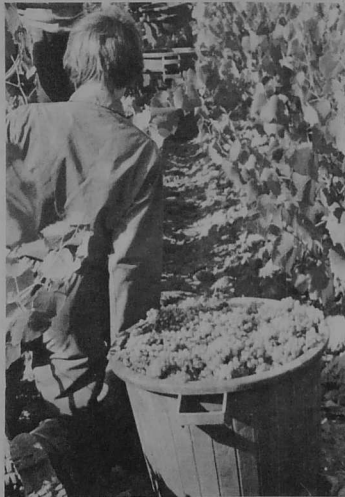
Traversée par de grands axes routiers, marquée par les deux agglomérations principales que sont le bourg et les Couëts, autour desquelles s'intensifie progressivement l'urbanisation, la commune de BOUGUENAIS conserve encore néanmoins de nos jours un caractère rural incontestable, principalement ancré dans quelques gros villages, où se sont succédées des générations de familles paysannes.

DES EXPLOITATIONS D'UNE VINGTAIN D'HECTARES...

Certes, depuis quelques années, nous constatons une réduction sensible de surfaces à vocation agricole (Laboratoire des P.C., lotissements...), mais si cette évolution entraîne la diminution du nombre des agriculteurs, le Répertoire des Exploitations Agricoles mentionne à BOUGUENAIS l'existence de 89 exploitations agricoles en 1974, pour 1091 hectares, soit 44 % de la superficie de notre commune. Cette analyse prend en compte toutes les « exploitations » à partir de 2 ha, ceci démontre que de nombreux bouguenaisiens ont conservé de leur famille le lopin de terre ou la parcelle de vigne qu'ils continuent de mettre en valeur, bien qu'exerçant une activité principale différente. Sur ces bases, le nombre d'agriculteurs aurait régressé de près de 65 % depuis 1965, le même phénomène s'observant également au niveau du canton de Bouaye qui aurait vu le nombre de ses agriculteurs passer de 924 à 461.

...A DOMINANTE « POLY-CULTURE-ELEVAGE »

En réalité, on peut estimer qu'une cinquantaine de familles tire son revenu essentiel de l'activité agricole, pour l'exercer comme profession principale. Ainsi, 52 agriculteurs exploitent 1145 Ha, soit 22 Ha de moyenne ; 34 d'entre elles possèdent... 327 vaches (sur 399 comptabilisées sur la commune). Ainsi, la plupart des exploitations ont conservé un type de « poly-culture » (lait et viande), avec également une production viticole ; la commune compte également un petit nombre d'exploitations spécialisées (productions : légumière, avicole, porcine...).



UN AVENIR CONTRAIRE PAR LA PROXIMITE DE L'AGGLOMERATION NANTAISE...

Le « voisinage » de la banlieue, l'urbanisation croissante concourent à l'élimination progressive des agriculteurs : cela n'est pas spécifique à BOUGUENAIS. D'une manière générale, les méfaits de la politique agricole (stagnation du revenu des paysans, insécurité de leur outil de travail...) ont provoqué l'exode rural depuis bien des années. Chez nous, la moyenne d'âge des agriculteurs est maintenant élevée et nombre d'entre eux déplorent qu'à leur suite il n'y ait aucune certitude de succession par un jeune...



L'AGRICULTURE A BOUGUENAIS

...ET DES PROBLEMES IMMEDIATS ET A MOYEN TERME

Le 8 Février, élus municipaux et agriculteurs se sont retrouvés à la mairie, pour un échange à partir des problèmes agricoles locaux. Ils se situent autour de deux préoccupations principales :

- pour les exploitants en activité, il s'agit prioritairement de préserver les surfaces agricoles qui sont leur outil de travail. Dans ce sens, le plan d'occupation des sols (POS) apporte un certain nombre de protections, dans la mesure où il délimite les zones à urbaniser (U) et celles à vocation rurale (N). Bien sûr, le POS n'est pas figé une fois pour toutes, la définition des zones peut être soumise à révision tous les 5 ans, mais dans la mesure où les règlements encadrent l'urbanisation, ils contribuent à la protection de l'activité agricole.

- pour ceux des zones qui doivent être expropriées, il s'agit d'abord de conserver le plus tard possible la jouissance des terres qui leur seront soustraites. Leur préjudice est suffisamment important pour qu'ils ne soient pas prématurément privés d'une partie des champs qui resteraient inutilisés par la suite pendant plusieurs mois, comme c'est partiellement le cas avec l'emprise du Laboratoire des P.C.

Il s'agit ensuite d'obtenir l'indemnisation la plus juste en regard du préjudice subi. A ce sujet, il est utile de rappeler que les bases d'indemnisation foncière sont définies par l'Administration (Service des Domaines). En ce qui concerne l'indemnité due à l'exploitant, la municipalité s'efforce de limiter au maximum, vis-à-vis de chaque cas, le manque à gagner consécutif à l'expropriation, en référence aux barèmes proposés par la Chambre d'Agriculture et les Syndicats Agricoles.

PROTECTEURS DE TOUT UN ENVIRONNEMENT

A leur manière, les agriculteurs sont aussi les protecteurs de la nature que, par leur travail, ils contribuent à diversifier, à équilibrer. A cet effet, il est souhaité que chaque bouguenaisien s'efforce de leur faciliter la tâche, en respectant, entre autres, les clôtures des prairies, en préservant les cultures (semis, vendanges...), en évitant la création de dépôts d'ordures clandestins qui sont autant de dangers pour les animaux et pour l'environnement.

La rencontre du 8 Février a marqué la continuité d'un dialogue largement ouvert entre les agriculteurs et la Commission Urbanisme-Cadre de Vie, à laquelle ils sont représentés. Il a été convenu que de nouveaux échanges seront engagés chaque fois que, de part et d'autres, des problèmes seront posés.

• Il s'agit d'une étude réalisée périodiquement, dans chaque commune, par les syndicats agricoles eux-mêmes (FDSEA), en collaboration avec les services de la Chambre d'Agriculture, et dont la dernière mise à jour date de l'hiver 74/75.



CSF

« Monsieur le Maire,

Suite à des réunions de quartiers, des familles se sont exprimées par rapport aux classes de neige. Déjà, l'an dernier, nous avons eu des réactions concernant la participation financière restant à la charge des familles.

Lors des rencontres organisées par les instituteurs, ceux-ci avaient annoncé les chiffres de : 200 - 300 - 400 F ; or, les participations des familles ont été très différentes.

Ce qui nous a surpris, c'est la façon dont les quotients ont été établis.

1°- Aucune pièce justificative n'a été demandée. Il suffisait à certaines familles de sous-estimer leurs ressources pour que leur soit accordée une réduction.

Ayant l'expérience des inscriptions du Centre Aéré où nous demandons aux familles des attestations de salaire, ce qui d'ailleurs ne pose aucun problème et permet d'établir un quotient plus juste.

2°- Nous avons été étonnés que, dans le calcul, il soit tenu compte des remboursements d'emprunts concernant l'habitat, c'est une chose qui n'est pas prise en compte au Centre Aéré, car nous considérons que chacun fait des choix, soit :

- d'habiter en maison particulière ou en HLM ;
- en maison luxueuse ou en maison de style HLM.

La Confédération Syndicale des Familles, luttant toujours contre l'inégalité, demande à ce que le calcul établi pour le Centre Aéré soit le même pour les classes de neige.

Nous espérons que notre proposition sera retenue pour les classes de neige de l'an prochain et nous restons à votre disposition pour en discuter.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Pour l'A.S.F.

"Si vous envisagez de voyager à l'étranger"

COMMUNIQUE DE LA PREFECTURE DE LOIRE-ATLANTIQUE

1°- De nombreuses personnes de nationalité française se présentent aux frontières sans être munies des documents leur permettant de se rendre à l'étranger, s'exposant ainsi à voir leur voyage interrompu.

Il est donc rappelé que les Français qui désirent voyager à l'étranger doivent être munis de documents qui varient selon le pays de destination :

- la carte nationale d'identité délivrée depuis moins de 10 ans, un passeport périmé depuis moins de 5 ans, permettent d'effectuer des séjours touristiques dans les pays suivants : Allemagne Fédérale - Andorre - Autriche - Belgique - Espagne - Grèce - Italie - Saint-Marin - Lichtenstein - Luxembourg - Pays-Bas - Suisse - Turquie - Benin - Empire Centre Africain - Haute Volta - Mali - Mauritanie - Niger - Tchad et Togo.

- la carte nationale d'identité, mais non le passeport périmé, permet également de se rendre au Danemark, en Finlande, en Norvège, au Portugal, en Suède, en Grande-Bretagne, en Irlande ainsi qu'en Tunisie.

L'entrée dans les autres pays nécessite un passeport en cours de validité, revêtu, dans certains cas, d'un visa.

2°- Les mineurs, quel que soit leur âge, doivent être munis d'un document personnel, carte nationale d'identité ou passeport, tel qu'il est exigé pour l'entrée au pays de destination. Toutefois, jusqu'à 15 ans, ils peuvent figurer sur le passeport en cours de validité de la personne de nationalité française qui les accompagne.

Pour les mineurs de moins de 15 ans également et pour les voyages à destination de la Belgique, du Luxembourg, de la Suisse et de l'Italie, le passeport peut être remplacé par un laissez-passer délivré par les services préfectoraux.

En outre, lorsque les mineurs voyagent avec une carte nationale d'identité ou un passeport périmé, sans être accompagnés de leur représentant légal (père, mère ou tuteur), ils doivent être en possession d'une «attestation d'autorisation de sortie du territoire» délivrée par le Maire du lieu de résidence.

3°- L'attention des voyageurs est tout spécialement appelée sur le fait que, même pour les excursions touristiques de courte durée dans les pays limitrophes, ils ne pourront, en aucune manière, s'ils sont démunis des pièces nécessaires, obtenir auprès des services frontalières des documents de remplacement.

LA VIE
DES
ASSOCIATIONS

JUDO CLUB Sud Loire

Venu du Japon, où il fut créé en 1882 par le Professeur Jigoro Kano, le judo connaît en France un essor considérable. Des quelques élèves auxquels le Maître Kawaoki enseigna son art lorsqu'il fonda le club Franco Japonais en 1935, la F.F.S.D.A. est passée aujourd'hui à plus de 360 000 licenciés, ce qui classe le judo comme le troisième Sport Français.

Discipline sportive, le judo permet à ses pratiquants de s'adonner à la compétition à tous les niveaux, jusqu'à la consécration suprême, celle des Jeux Olympiques.

Sport de détente, on peut s'y entraîner facilement aux moments de loisirs, sans danger.

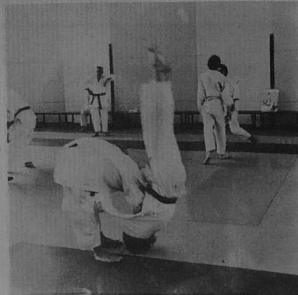
Sport d'équilibre physique et psychique, il permet de libérer l'agressivité naturelle, de la contrôler et de la maîtriser au cours d'exercices qui sollicitent tous les muscles, les développant harmonieusement, et toutes les articulations qui conservent ainsi leur souplesse.

Sport de défense, le judo permet d'esquiver toute agression et d'y riposter avec efficacité, conférant ainsi un sentiment de sécurité et de confiance en soi. Par une pédagogie adaptée, il est un merveilleux exercice pour les enfants qui peuvent y dépenser leur trop-plein d'énergie tout en s'y amusant, en disciplinant leurs impulsions et en contrôlant leurs réflexes.

Par un entraînement dosable à volonté, il permet aux adultes et aux femmes une pratique agréable et continue quels que soient leur âge, leur taille, leur poids et leurs aptitudes physiques.

Le judo est un sport universel.

Venez nous retrouver au C.O.S.E.C. de la Croix-Jeannette les jours et heures suivants :



HORAIRE DES ACTIVITES

LUNDI	- 18 H 00 à 20 H 00 - MUSCULATION
MARDI	- 18 H 00 à 19 H 00 - JUDO ENFANTS - 19 H 00 à 20 H 30 - JUDO ADULTES - 20 H 30 à 21 H 00 - ETUDE KATAS
MERCREDI	- 17 H 30 à 20 H 00 - MUSCULATION
JEUDI	- 18 H 00 à 19 H 00 - FEMININES - 18 H 00 à 19 H 00 - FOOTING - 19 H 00 à 20 H 30 - JUDO ADULTES - 20 H 30 à 21 H 00 - SELF-DEFENSE
VENDREDI	- 19 H 30 à 21 H 30 - JUDO à NANTES
SAMEDI	- 14 H 00 à 15 H 00 - JUDO ENFANTS - 15 H 00 à 16 H 30 - JUDO ADULTES - 16 H 30 à 17 H 00 - Entraînement libre
DIMANCHE	- CHAMPIONNATS

Lors de cette inscription, un acompte de 50 F sera demandé.

Le dernier délai d'inscription est fixé au 31 MAI.

Dans le cas où l'effectif prévu ne serait pas atteint, le C.E.P.A.L. ne pourrait organiser ces camps.

Des renseignements supplémentaires seront diffusés auprès des jeunes et dans la presse locale.

Le CEPAL recrute

Pour le Centre Aéré de « LA VILLE AU DENIS », le C.E.P.A.L. recrute :

2 Directeurs

- l'un pour Juillet et l'autre pour Août -

Pour tous renseignements, s'adresser à :
M. BERNARD
1, rue Louise Michel - Les Couëts
BOUGUENAIS

38

TOURISME ET TRAVAIL informations

Tourisme et Travail est une association sans but lucratif composée de plus de 400 000 adhérents individuels et 3 000 comités d'entreprise adhérents collectifs.
L'organisation et la défense des vacances et des loisirs sont les seuls objectifs de l'association



**Vous skiez ?
Vous campez ? Vous êtes caravanier ?
Vous partez découvrir d'autres pays ?**

QUELLES QUE SOIENT VOS POSSIBILITÉS ET VOS GOUTS,

TOURISME & TRAVAIL VOUS OFFRE 7 AVANTAGES et UNE BONNE RAISON D'ADHÉRER :

1. - L'exclusivité d'activités

- Circuits et séjours à l'étranger : Espagne, Grèce, Bulgarie, U.R.S.S., Tunisie, Yougoslavie...
- Week-end et séjours de neige : Massif Central, Pyrénées, Alpes, Jura
- Villages de vacances en France : Bormes-les-Mimosas, Six-Fours, Ile de Ré, Montalivet, le Markstein...
- Excursions, 1, 2, 3 jours, rallies, réveillons

2. - Une véritable assurance

- Au cours de vos activités de loisirs, de tourisme, de plein air, tout au long de l'année :**
- Pour le camping, le caravaning, le ski et la pratique, hors compétition, de tous les sports terrestres ou nautiques

3. - Un abonnement à la revue nationale

- Elle documente sur les activités, les loisirs, le tourisme, le plein air
- Rubriques : tourisme - camping - nautisme - photo - livres - auto - sports d'hiver - gastronomie...

4. - La vignette F.F.C.C. et la carte F.I.C.C.

- Le timbre F.F.C.C. est nécessaire sur de nombreux terrains et obligatoire en forêts domaniales
- La Carte Internationale permet l'obtention de réductions à l'étranger

5. - Un guide camping gratuit

- Chaîne camping-caravaning Tourisme et Travail, la liste des terrains sélectionnés
- Camping à la ferme, caravaneige, camping à l'étranger, réglementation...

6. - Tourisme et Travail Assistance

- Une maladie, une panne de voiture, un accident... et vous serez assisté gratuitement
- Il suffit d'appeler en P.C.V., 24 heures sur 24, le 260-39-39 PARIS

7. - Les réductions

- Campeurs : sur de nombreux terrains de camping
- Skieurs : dans de nombreuses stations de sports d'hiver (remontées mécaniques)
- Touristes : dans certains musées...

La carte T.T. est valable

du 1^{er} novembre

au 31 octobre

ADHÉREZ
POUR PARTICIPER A LA VIE DE TOURISME ET TRAVAIL

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS :

TOURISME & TRAVAIL
Ancienne Ecole Maternelle
rue de Venise
44340 BOUGUENAIS - Tél. 78.61.05

Permanence le Vendredi de 17 H 30 à 19 H



PARTI SOCIALISTE

L'AMOCO CADIZ : une affaire de Fric!

La catastrophe pétrolière de Porsal a mis en évidence une pratique qui s'étend depuis des années aux échanges maritimes de tous les pays capitalistes : celle des PAVILLONS de COMPLAISANCE.

Au cours de la campagne électorale, nous avons souligné dans l'article de notre journal électoral consacré à la construction navale, que la lutte contre les pavillons de complaisance était la condition première du développement de notre flotte marchande nationale et, partant, de notre construction navale...

Nous constatons, à la lumière des événements de Bretagne, à quelles CATASTROPHES ECONOMIQUES ET ECOLOGIQUES cette pratique du pavillon de complaisance peut conduire lorsqu'elle s'allie au gigantisme le plus déraisonnable.

LE PAVILLON DE COMPLAISANCE, SOURCE DE SUPERPROFITS

Le pavillon de complaisance, c'est le privilège laissé à un armateur, au nom de la sacro-sainte « LIBRE ENTREPRISE », d'échapper au fisc de son pays, en immatriculant ses navires dans un pays considéré comme un « PARADIS FISCAL ». Ainsi, dans son principe même, LE PAVILLON DE COMPLAISANCE EST AFFAIRE D'ARGENT.

Cette pratique permet aujourd'hui à un minuscule pays africain privé de ressources pétrolières, le LIBERIA, de « posséder » la première flotte pétrolière du monde.

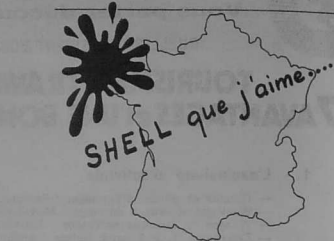
Le « PAVILLON DE COMPLAISANCE », c'est un privilège exorbitant qui permet aux capitalistes, transporteurs et chargeurs, d'accroître scandaleusement leurs profits au détriment de la sécurité.

Nouveaux pirates des mers, les compagnies maritimes, sous pavillon de complaisance, bravent, en toute impunité, les règlements maritimes internationaux.

C'est ainsi que, sans être inquiétés, leurs pétroliers lavent quotidiennement leurs cuves à quelques milles de nos côtes, emmazoutant nos plages, compromettant les fragiles équilibres écologiques, la pêche et le tourisme.

LE PAVILLON DE COMPLAISANCE, DEFI A LA SECURITE !

Employant des équipages sous-qualifiés et sous-rémunérés (les pratiques sont, en ce domaine, dignes du temps de l'esclavage), elles ignorent systématiquement les règles les plus élémentaires de la sécurité. Selon la Lloyd, première compagnie d'assurance maritime du monde, les compagnies sous pavillon de com-



plaisance, avec moins de 30 % du tonnage mondial, sont responsables de plus de 50 % des sinistres. On doit à ces compagnies les accidents les plus spectaculaires de ces 10 dernières années.

Le « TORREY CANON », échoué en 1967 sur les récifs de Comouilles, appartenant à un armateur américain, transportant, sous pavillon panaméen, avec un équipage italien, du pétrole pour la British Petroleum, ne fut que l'un des premiers d'une liste qui devait être longue ! Plus récemment, la collision au large du Cap Bonne Espérance de deux supertankers et le naufrage, dans des conditions restées suspectes, sur les rochers d'Quessant de « l'Olympic Bravery », sont également à mettre au compte des mêmes conditions d'insécurité.

TIME IS MONEY !

Ces bateaux, dont le gigantisme déraisonnable constitue, en lui-même, un danger, prennent des risques énormes pour raccourcir les temps de navigation, rasant les côtes, coupant, au mépris de toute règle de sécurité, à travers des zones réputées dangereuses. CECI DANS LE BUT D'ACCROITRE LEURS PROFITS.

Cela est connu et notre Gouvernement est, moins que tout autre, en droit de l'ignorer. Il aurait dû, étant donné la position avancée de la Bretagne, et instruit par les précédentes marées noires, être le premier à prendre des dispositions. Les avions nous pourtant entendus, nos « autoxotax-faits chroniques », proclamer, il y a 11 ans, après la marée noire du Torey Canon, que jamais plus une telle catastrophe ne se reproduirait, que de toute façon, avec le plan POLMAR, on était en mesure de pallier à cette situation.

IMPREVOYANCE OU COMPLICITÉ ?

Mais croire nos ministres dans leurs déclarations, c'est oublier qu'en ce domaine, comme en tant d'autres, hélas !... ils sont AU SERVICE DU CAPITALISME MULTINATIONAL. Leur feinte indignation d'aujourd'hui ne doit pas nous dissimuler LEUR ECRAISANTE RESPONSABILITE !



- Qu'ont-ils fait depuis 11 ans pour lutter contre les PAVILLONS DE COMPLAISANCE et leurs incroyables défis aux règles de sécurité ?

. RIEN !!
- Qu'ont-ils fait pour éloigner des côtes bretonnes la route des superpétroliers ?

. RIEN !!
- Qu'ont fait les autorités de BREST, lors des incroyables tractations de marchands de vaches entre le capitaine du pétrolier et le patron du remorqueur allemand chasseur de primes ?

. RIEN !!
Il ne fallait pas, en faisant intervenir la marine nationale, priver la société de remorquage du bénéfice de la prime !

LA LIBERTE D'ENTREPRENDRE A SES EXIGENCES ! ...

Ces Messieurs ne savaient pas... ?
A quelques milles de la première base navale française de l'Atlantique, dotée des moyens de détection les plus sophistiqués, un navire de 300 000 tonnes à la dérive, qui s'approche des côtes au point de s'y échouer, cela se voit, NON ?... Et la station d'écoutes

VOTER POUR LA DROITE. LE 19 MARS, C'ETAIT AUSSI VOTER POUR LA PRESERVATION DES INTERETS DES COMPAGNIES PETROLIERES, POLLUEUSES DE NOS COTES. C'ETAIT, PAR AVANCE, VOTER POUR L'ACQUITTEMENT DE LA SHELL.

CELA, IL EST BON DE LE SAVOIR !

LE SCANDALE EST BEL ET BIEN POLITIQUE ET LES CRIAILLERIES DE M. BONNET N'Y CHANGENT RIEN !

Au fait, pourquoi les citoyens, en tant que consommateurs, ne feraient pas payer les compagnies responsables en les privant de leur clientèle ?

POUR CHANGER LA VIE ENSEMBLE, ADHEREZ AU PARTI SOCIALISTE

Pour votre information lisez « L'UNITE » et « COMBAT SOCIALISTE ».

maritime du Conquet a pu suivre, pendant des heures, l'incroyable marchandage.

Instruites par les précédentes marées noires, les autorités maritimes auraient dû prendre d'urgence les mesures qui s'imposaient pour éviter le naufrage.

Oui, décidément ! depuis A jusqu'à Z, CETTE HISTOIRE PUE LE FRIC AUTANT QUE LE PETROLE !

- Qu'ont-ils fait avec leur plan «POLMAR» et leurs kilomètres de boudins dérisoires ?

. RIEN !! Sinon la démonstration éclatante de leur Incompétence.

Alors, de grâce ! Messieurs les Princes qui nous gouvernez, entre vos ballades en hélicoptère, taisez-vous !

Votre imprévoyance, votre incompétence, pour ne pas parler de votre complicité, sont, en cette lamentable affaire, trop évidentes, même aux plus naïfs ! ...

« LA SHELL PAIERA » ! ...

- Qui va payer ? Question qui revient sur toutes les lèvres.

- Qui va indemniser pêcheurs, ostréiculteurs, hôteliers frappés, pour des années sans doute, dans leur activité professionnelle ?

- Qui va remettre sur pied l'économie d'une région déjà durement touchée par la crise et qui tire de la mer l'essentiel de ses ressources ?

- Qui va remettre en état la plus belle côte de France ?

- Qui va reconstituer les inestimables réserves d'oiseaux exterminés ?

- Qui ?... Mais la Shell et sa complice l'AMOCO, bien sûr ! ...

Et si elles refusent, la SHELL possède en France assez d'installations pour que nous nous remboursions des dégâts qu'elle a commis...

Appropriation publique des biens de SHELL-France !

Pas si bête, après tout...

Hélas, ce raisonnement, c'est le bon sens populaire, LA LOGIQUE DU PROFIT, c'est tout autre chose...

Et, de même qu'on n'a jamais vu un serpent se mordre la queue, de même ON N'EST PAS PRET DE VOIR UN GOUVERNEMENT FRANCAIS, A LA SOLDE DES MULTINATIONALES, S'ATTAQUER AUX INTERETS SACRO-SAINTS DES COMPAGNIES PETROLIERES !



Les BRADEURS de L'ESPERANCE POPULAIRE

Depuis mars 77, à gauche mais surtout à droite, chacun savait que le camp des travailleurs était devenu majoritaire dans le pays. Pour la première fois, depuis 20 ans, la victoire électorale des forces populaires était quasi certaine...

Mais c'était sans compter avec les politiciens et leurs sinistres calculs. A droite, bien sûr. Mais aussi et surtout à gauche. Une fois de plus !

Souvenez-vous. Ce fut d'abord la rupture du 23 Septembre entre les trois signataires du Programme Commun.

Ce fut ensuite le bombardement du PS par le PCF sur le thème « Le PS a viré à droite ». Comme si le brouillard des positions socialistes datait de Septembre. Comme si les « dialogues » patronat/parti socialiste ne remontaient pas à des mois. Et aussi, comme si le PCF n'avait pas, lui aussi, complètement renié ses positions de 72. Sur l'Europe et la force de frappe, par exemple. Et sans consulter le moindre de ses militants.

Pendant ce temps, côté socialiste, ce fut l'objectif des « 7 000 000 d'électeurs pour le PS ». Alors qu'au même moment, Michel ROCARD estimait dangereux les SMIC à 2 400 F (position maintenue par le PS jusqu'en Février).

Comme si le fait que le PS « devienne le premier parti de France » par son électorat pouvait constituer une garantie pour tous ceux qui veulent « vivre et travailler autrement ». Comme si les défavorisés pouvaient faire confiance à ceux qui cherchent à se concilier la neutralité des forces de l'argent !

Où tout fut fait, vraiment tout, pour assassiner l'espérance populaire.

Et que l'on ne vienne pas nous parler des calomnies et mensonges de la droite. Elle a fait son travail. La gauche traditionnelle, elle a trahi. Ce n'est pas la même chose, car c'est un crime !

IL NOUS RESTE
UNE BONNE DIZAINE DE MINUTES
POUR NOUS METTRE D'ACCORD



(Dessin de KONK.)

« C'EST PAS MOI, C'EST L'AUTRE »

Mais il n'a pas suffi à Marchais, Mitterrand et consorts d'avoir brouillé les cartes et préparé la défaite depuis plusieurs mois. Depuis le 19 Mars, ils continuent leur cirque hypocrite « Ce n'est pas nous, c'est les autres ». Voilà la seule autocritique dont ils sont capables.

La déclaration du bureau politique du PCF, en date du 21 Mars dernier, est un modèle du genre. Jugez-en plutôt.

Après avoir rappelé que le PCF gagne 13 sièges par rapport à l'Assemblée précédente, le communiqué affirme : « la bourgeoisie a échoué dans le projet qu'elle avait annoncé à grands cris : affaiblir le Parti Communiste, le condamner au déclin. Or, le Parti Communiste Français a recueilli 20,6 % des suffrages au premier tour - moins 0,7 % sur 1973 - il augmente de 700 000 le nombre de ses voix et de 13 ses sièges... »

Quand on se souvient que le « parti des travailleurs » voit son électorat se tasser constamment depuis 67, quand on se souvient des 21 à 25 % « exigés » par Georges Marchais quelques jours avant le 12 Mars, où il y a sûrement de grands motifs de satisfaction pour les communistes !

Après avoir fait une progression importante depuis 73, le PS s'étonne de ne pas être devenu « le » parti dominant qu'il pensait pouvoir être. Au moment de chercher une explication à leur échec, Mitterrand, Mauroy, Rocard & Cie perdent la mémoire. Pour eux, le seul coupable c'est le PCF ! Oubliés, les déclarations de Mitterrand sur le caractère moyenâgeux de la lutte des femmes. Evanouies, les assurances données par Rocard au grand patronat. Passé sous silence, le fait que le PS demeure le parti « fourre-tout » où les travailleurs n'ont aucune voix au chapitre. Négligeable, l'autoritarisme de « l'homme providentiel », décidant seul de tout dans un parti, se disant autogestionnaire (souvenons-nous du congrès de Nantes). Sans importance, aussi, la mascarade unitaire télévisée du 13 Mars et le mépris pour les travailleurs qu'elle manifestait ? De qui se moque-t-on ?



La gauche a perdu... Pour les militants du PSU et du FRONT AUTOGESTIONNAIRE qui avaient inscrit leur intervention dans la perspective de la victoire des forces populaires, l'amertume et la colère sont grandes. Colère et amertume de tous ceux qui attendaient des législatives qu'elles ouvrent une première brèche dans le mur de l'argent et des privilèges...

Mais l'important est de repartir. En rectifiant le tir là où c'est nécessaire. Pour les autogestionnaires, l'heure est plus que jamais à la lutte. Lutte pour la popularisation des réponses à la crise avancées pendant la récente campagne. Lutte pour construire à la base cette unité populaire indispensable à toute victoire des travailleurs.

UNE SEULE REPONSE : LE SOCIALISME AUTOGESTIONNAIRE

Ainsi que le déclarait le bureau national de la CFDT, le 21 Mars dernier, « le socialisme autogestionnaire est bien la seule réponse à la crise ». Pourquoi ? Tout simplement parce que cette crise n'est pas uniquement économique. C'est la crise d'un certain type de rapports sociaux, c'est aussi une crise de la démocratie.

Face à cela, toute réponse de caractère essentiellement productiviste ne peut être qu'insuffisante ! ...

En avançant les mots d'ordre tels que « nationalisations sous contrôle ouvrier », « les 35 heures, c'est possible », « du temps pour vivre », « un emploi utile pour toutes et tous au pays », « vivre, produire, travailler autrement », etc., les militants regroupés dans le FRONT AUTOGESTIONNAIRE ne disaient pas autre chose.

L'histoire du Mouvement ouvrier témoigne de la justesse du slogan de Mai 68 : « Elections, pièges à cons ». Non, le pouvoir des travailleurs ne naîtra pas essentiellement des élections. Surtout dans un contexte d'attentisme et d'absence de luttes sociales.

Ce que l'histoire ouvrière nous apprend, c'est que seule une mobilisation populaire sur les lieux de travail et de vie peut permettre aux exploités d'arracher le pouvoir et de l'exercer conformément à leurs intérêts. Le Front Populaire de 36 en est l'une des plus parfaites illustrations.

Dans cette lutte sociale et politique, les organisations politiques ont un rôle essentiel à jouer. A condition qu'elles acceptent des révisions déshabituées par rapport à leurs pratiques du passé.

Non, il n'est pas vrai qu'une organisation politique - quelle qu'elle soit - puisse prétendre détenir la « vérité ». Bien avant les dernières législatives, il suffisait d'ouvrir les yeux pour comprendre que cette prétention totalitaire et imbécile était contredite par les faits.

A cela s'ajoute l'erreur fondamentale de ne proposer qu'un changement de politique et non de changer la politique.

Tant que la politique restera un spectacle et l'affaire de professionnels plus ou moins promus par leur fonction, aucun changement fondamental ne sera possible. A gauche, tout autant qu'à droite, oui, il faut « rendre le pouvoir aux citoyens ! » Mais en commençant par changer réellement le mode de vie et de fonctionnement des organisations attelées à cette tâche.

Cet objectif est l'un de ceux que s'assignent, pour leur part, les militants Bouguenaisiens du PSU, membres du FRONT AUTOGESTIONNAIRE.

Après la bataille perdue des législatives, ils sont décidés à poursuivre la très riche expérience qu'ils viennent de vivre. Ils sont prêts à accueillir tous ceux et toutes celles qui partagent une partie au moins de leurs convictions.

Ils souhaitent aussi débattre fraternellement avec ceux et celles qui ont choisi de se battre dans le cadre d'une autre organisation populaire. Pour parler du passé (un peu) mais aussi de l'avenir (beaucoup).

Section PSU de BOUGUENAI

24 Mars 1978



bulletin d'abonnement

Bulletin à retourner à Tribunes socialiste, service abonnements, 9, rue Borromée, 75015 - Paris.

M. Mlle M. Prénom
Adresse
Code postal Ville
S'abonne pour 1 an 6 mois (1)
Ci-joint un versement par chèque bancaire postal (1)
à l'ordre de Tribunes socialiste, CCP 5826-65 Paris.
Tarifs : 1 an : 130 F. 6 mois : 70 F. soutien : 200 F.

(1) Cocher la case correspondante.



43

LE BEAULIEU



Au début de 1976, une Commission s'est constituée au sein du mouvement Art & Essai pour réfléchir et tenter d'agir dans le secteur du Cinéma pour Enfants. Sa première initiative fut l'organisation de la Semaine Art & Essai de Films pour Enfants qui regroupait 7 longs-métrages étrangers et qui a circulé dans une dizaine de villes de France (dont Angers) après avoir été présentée au cours du "Festival International de Cinéma pour Enfants" organisé en Février 76 par la Maison de la Culture de Créteil. Cette opération qui a permis de montrer ces films à plus de 10.000 spectateurs en province et à Paris, n'a pas résolu pour autant le problème de la diffusion de films de ce type.

Jusqu'à présent, en effet, la France n'a jamais favorisé ni la création de films pour enfants, ni, par voie de conséquence, leur distribution commerciale et leur diffusion en salles. Seules, les Fédérations de Ciné-Clubs (Jean Vigo, Ufoleis...) ont fait figurer à leur catalogue des films pour des spectateurs de moins de 12 ans (pour la plupart étrangers, originaires d'Europe de l'Est ou du Nord, où il existe une véritable politique de création/diffusion), mais le secteur commercial en est resté à l'envahissement régulier des produits Walt Disney.

Pas de films, donc pas de spectateurs et de ce fait, aucun encouragement à la production. Voilà en quelques mots la problématique au sein de laquelle nous nous débattons lorsqu'il s'agit d'engager un travail sérieux et de longue haleine dans ce domaine. Et ce ne sont pas les palliatifs du type "Chouette" qui arrangent la situation...

Depuis un an, la Commission s'est donc engagée sur le terrain de la distribution avec comme objectif de faire acheter par des distributeurs plusieurs films pour enfants et permettre ainsi leur diffusion régulière en salle comme n'importe quel autre film en exploitation. Une telle démarche du côté des salles et donc des spectateurs devrait encourager les initiatives de la production et déclencher la réalisation en France de films pour le public jeune.

Aujourd'hui, après plusieurs mois de travail en commun, une société de distribution s'apprête à sortir commercialement quatre films destinés aux enfants de 7 à 12 ans. Il s'agit de : HUGO ET JOSEPHINE, AVENTURE DANS LA BAIE D'OR, LAISSEZ-NOUS JOUER, AVENTURES FANTASTIQUES. Actuellement, 22 salles en France ont donné leur accord pour programmer ces films en exploitation commerciale, ce qui est plutôt encourageant.

C'est pour permettre d'élargir ce travail et de l'approfondir auprès des directeurs de salles ou animateurs d'Associations, que la Commission Nationale a décidé de tenir sa prochaine réunion à Angers. En effet, à cette occasion, seront évoqués dans le détail les modalités d'exploitation d'un film pour enfants, avec ce que cela implique de prospection, d'information, et bien sûr d'animation, puisque dans ce domaine plus que tout autre, rien ne s'improvise. Faire rencontrer des exploitants, responsables de salles de cinéma, avec des animateurs culturels, des éducateurs, des enseignants, des parents, afin que puissent être mis en commun les réflexions, les méthodes et les moyens à la disposition de chacun dans le secteur de la diffusion cinématographique, tel est l'objectif que se propose cette première journée régionale de réflexion sur le Cinéma et les Enfants.

Claude-Eric Polroux
(Commission Cinéma-Enfants, AFCAE)

Le samedi 11 Février 1978, cette journée de réflexion sur « Le cinéma et les Enfants » a eu lieu à ANGERS. Et, en raison de l'action menée depuis six années par LE BEAULIEU, ses Représentants étaient invités à y assister.

La présence du Directeur de l'Action Culturelle au CENTRE NATIONAL DE LA CINEMATOGRAPHIE, M. GAJOS, celle du responsable de la commission « Cinéma et Enfants » de l'ASSOCIATION FRANÇAISE DES CINEMAS D'ART ET D'ESSAI, ainsi que des membres de la FEDERATION JEAN VIGO, de la JEUNESSE & DES SPORTS, des MAISONS DE LA CULTURE, etc. ont permis une table ronde fort intéressante.

Il est à noter que les initiatives du BEAULIEU concernant le cinéma scolaire et le cinéma pendant les vacances, les tarifs réduits pratiqués, la subvention supplémentaire allouée par la Municipalité aux coopératives scolaires et, bien entendu, la collaboration étroite entre les Enseignants et l'Animatrice de la salle, ont vivement impressionné les participants.

Cette journée ne sera sans doute pas sans lendemain, ce qui est d'excellent augure. Il reste néanmoins à espérer que le Cinéma Français sorte de sa crise... sinon ces projets n'auront plus de raison d'être...

LES RESPONSABLES DU BEAULIEU

MANIFESTE POUR UN CINEMA AUQUEL LES ENFANTS ONT DROIT

1 DES CARENCES DES BESOINS

Les enfants, dans la vie quotidienne, sont constamment confrontés aux images diffusées par la télévision, publicité, bandes dessinées et ne peuvent y échapper.

Dans le domaine du cinéma, le seul choix donné aux enfants à travers ce contexte est généralement la production Walt Disney et la "cinéma-thèque rose-verte" des films de rigolade et d'aventure - une entreprise de conditionnement idéologique et artistique unique basée sur le profit.

Il n'y a pas ou très peu de films français. Les films étrangers sont distribués uniquement par le circuit non-commercial (fédérations de ciné-clubs - Jean VIGO, UFOLEIS, FFCC...)

LES ENFANTS ONT DROIT A UN CINEMA DIFFERENT

Nous appuyant sur l'exemple de films qui existent à l'étranger (Europe de l'Est, Europe du Nord...)

NOUS REVENDIQUONS un cinéma spécifique pour les enfants de moins de dix ans : reconnaissance de la différence (au niveau du développement, du vécu, des intérêts, du statut) accepter cette différence ne veut pas dire qu'enfants et adultes vivent dans des mondes séparés.

NOUS REVENDIQUONS un cinéma ni moralisateur (intégré-teur), ni enseignant ("instructif") ni distrayant (d'évasion, d'illusion)

NOUS REVENDIQUONS un cinéma qui ne soit pas mineur, mais d'exigence esthétique et de recherche.

NOUS REVENDIQUONS un cinéma qui tienne compte de la réalité sociale où vit et lutte l'enfant. Un cinéma qui contribuera à lui donner une appréhension de la vie au travers de sa sensibilité et de son imaginaire ou naissent réflexion, analyse et critique. Le "voir" est une activité créatrice.

NOUS REVENDIQUONS un cinéma qui permette à l'enfant d'acquiescer une autonomie de comportement dans son environnement social.

2 PAS DE CINEMA POUR ENFANTS ACTUELLEMENT EN FRANCE. POURQUOI ?

La diffusion des films n'est pas assurée. L'absence d'encouragement à la création limite la réalisation.

Par ces manques, le Centre National du Cinéma et les distributeurs restreignent à l'évidence l'intérêt du film pour enfants en le dévalorisant vis-à-vis de la profession et des publics.

Le cinéma pour enfants n'est pas perçu comme nécessaire ni rentable par ceux qui en France, font et diffusent le cinéma (les grands circuits d'exploitation).

Par contre, les mêmes grands circuits d'exploitation utilisent l'enfant comme client consommateur à certaines périodes (le film d'animation des jours de fête). D'où l'opération de conditionnement dès le plus jeune âge de la clientèle cinématographique à un certain cinéma.

Cautionnant ces carences, la production et la diffusion quotidienne d'émissions télévisées destinées à la jeunesse suffisent à l'idéologie dominante pour intégrer l'enfant à la société actuelle et lui en faire adopter les valeurs.

* Il est utile de dénoncer ici la commission nationale dite de la "chouette" patronnée par Mme Sabine Sarvan-Schreiber qui sous couvert de se pencher sur les enfants a pour but de favoriser un cinéma français de grande consommation.

3 NOS REVENDICATIONS AUX POUVOIRS PUBLICS

Nous dénonçons la rentabilité d'un film basé sur un profit immédiat ou le capital est à réinvestir le plus rapidement possible. Le processus économique du "film pour enfant" doit s'analyser en terme d'amortissement sur plusieurs années (générations successives de spectateurs) et non plus sur quelques semaines.

Nous revendiquons : un secteur de production et de diffusion nationalisé - cogéré paritairement par un organisme public (type Centre National de Cinéma), les organismes professionnels du cinéma et de la T.V., les associations concernées par le développement d'un cinéma "d'art et d'essai" pour enfants.

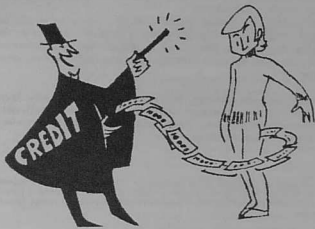
Un soutien technique structurel et financier aux initiatives. Ce soutien devrait, à tous les niveaux s'accompagner de contrats (entre les pourvoyeurs de fonds et les bénéficiaires) et d'un "cahier des charges".

- a) la production : aides à la création (recherche, écritures, réalisation).
- b) la distribution : aides à l'acquisition de droits de films, au tirage de copies, à la promotion des films.
- c) l'exploitation :
 - 1 - détermination des horaires, du nombre de séances, du prix, des places (détaxation...)
 - 2 - en ce qui concerne l'exploitation indépendante, nécessité d'accords de programmation avec les organismes socio-culturels locaux.
 - 3 - développement des salles du secteur associatif (MJC, Comités de quartiers...)
 - 4 - aide des pouvoirs publics au secteur non-commercial de diffusion du cinéma pour enfants (les fédérations de ciné-clubs).

COMITE D'ORGANISATION DE LA 11ème SEMAINE INTERNATIONALE SUR LE CINEMA ET LES ENFANTS

Secrétariat :
MJC Mont-Merly - 100 rue Juliette Savar - 94000 Créteil
Téléphone : 207.37.67

Confédération Syndicale des Familles



Suite à l'action que nous avons menée sur les ACHATS à CREDIT, en Juin 1976, par des distributions de tracts et des pétitions signées sur les marchés et envoyées à M. Chirac..

La Confédération Syndicale des Familles :

- se félicite de l'action efficace qui a été menée,

LA LOI VIENT D'ETRE VOTEE

mais ne sera mise en application qu'au mois de Juillet 1978.

Dans le courant de Mai, la C.S.F. vous informera plus largement à ce sujet par une distribution de tracts et articles de presse.

achats à crédit



Santé et Sécurité Sociale

Les Revendications de la CSF

Aujourd'hui, la CSF affirme les nécessités suivantes :

1. Abrogation des ordonnances 1967 sur la Sécurité Sociale et mise en place d'un collège d'USAGERS, élus dans les conseils d'administration des caisses d'allocations familiales et de Sécurité Sociale (2), dans la perspective d'une gestion démocratique.
2. Réforme profonde de la Sécurité Sociale, notamment par :
 - le déplaçonnement des cotisations maladie et retraite ;
 - la participation du budget de l'Etat ;
 - un financement assis à la fois sur la masse salariale et sur la valeur ajoutée des entreprises.
3. Suppression des liens directs et privilégiés entre argent et soins :
 - nationalisation de l'industrie pharmaceutique ;
 - développement d'une autre médecine que la médecine rémunérée à l'acte.

4. Création d'un service de santé de qualité :
 - centres de soins de proximité ;
 - humanisation des hôpitaux (personnel insuffisant) ; où les usagers aient leur mot à dire.
5. Développement de la prévention par l'éducation sanitaire et par l'action commune des professionnels de la santé et des usagers sur les causes réelles des maladies (3).
6. Libre accès à tous les soins par toutes les catégories sociales :
 - généralisation du tiers-payant aux dépenses de médecine, de soins et de pharmacie : première étape vers la GRATUITE.
7. Libre développement des pharmacies mutualistes.
8. Développement de la prévention en cas de grossesse et pour les non-salariés.
9. Allongement du congé-maternité.
10. Refonte de la PMI. (4)

(3) Une telle politique préventive devrait s'orienter en priorité vers les enfants d'âge scolaire (réforme de la médecine scolaire), vers les femmes enceintes — qu'elles aient ou non une activité professionnelle — et vers la population non salariée (femmes, personnes âgées etc..)

(4) Protection maternelle et infantile.



Parents-Travailleurs,
la Réforme Haby ne nous donne toujours aucun droit réel :

- ni dans l'école
 - ni pour l'ORIENTATION DE NOS ENFANTS
- le dossier scolaire veut tout savoir sur votre enfant !

• Ses vêtements sont-ils propres ou malpropres, inadaptés ou coquets ?

• Son comportement est-il calme, agité, brutal, colérique

• a-t-il suivi une rééducation ?



1. mon père a du mal à suivre que me conseillez-vous ?



attendez, je vais consulter son dossier scolaire.

2. Vous m'avez convoqué parce que mon enfant a fait une mauvaise année



attendez, je vais consulter son dossier scolaire.

3. Ah! le père est manouvrier



4. Vous savez Madame, je crois qu'il vaut mieux l'orienter vers une classe pré-professionnelle



5. le père est directeur



6. ne vous inquiétez pas Madame, il faut lui donner sa chance, il faut absolument que votre enfant entre au collège!



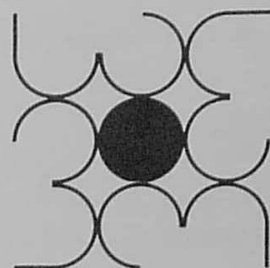
L'expérience nous a appris que le DOSSIER est en rapport direct avec l'ORIENTATION... et la vie professionnelle.

Avec la **C.S.F AGISSONS** contre le projet **GAMIN** qui met sur fiche l'enfant dès sa naissance :

- contre le dossier scolaire,
- contre la Réforme Haby, et luttons pour l'école que nous voulons !

A.S.F. BOUGUENAS

BOUGUENNAIS



cit  nouvelle

D p t l gal :
2e Trimestre 1978
R daction Administration :
MAIRIE de BOUGUENNAIS
Imprimerie Atelier Municipal
Directeur de Publication :
B. POUCHIN